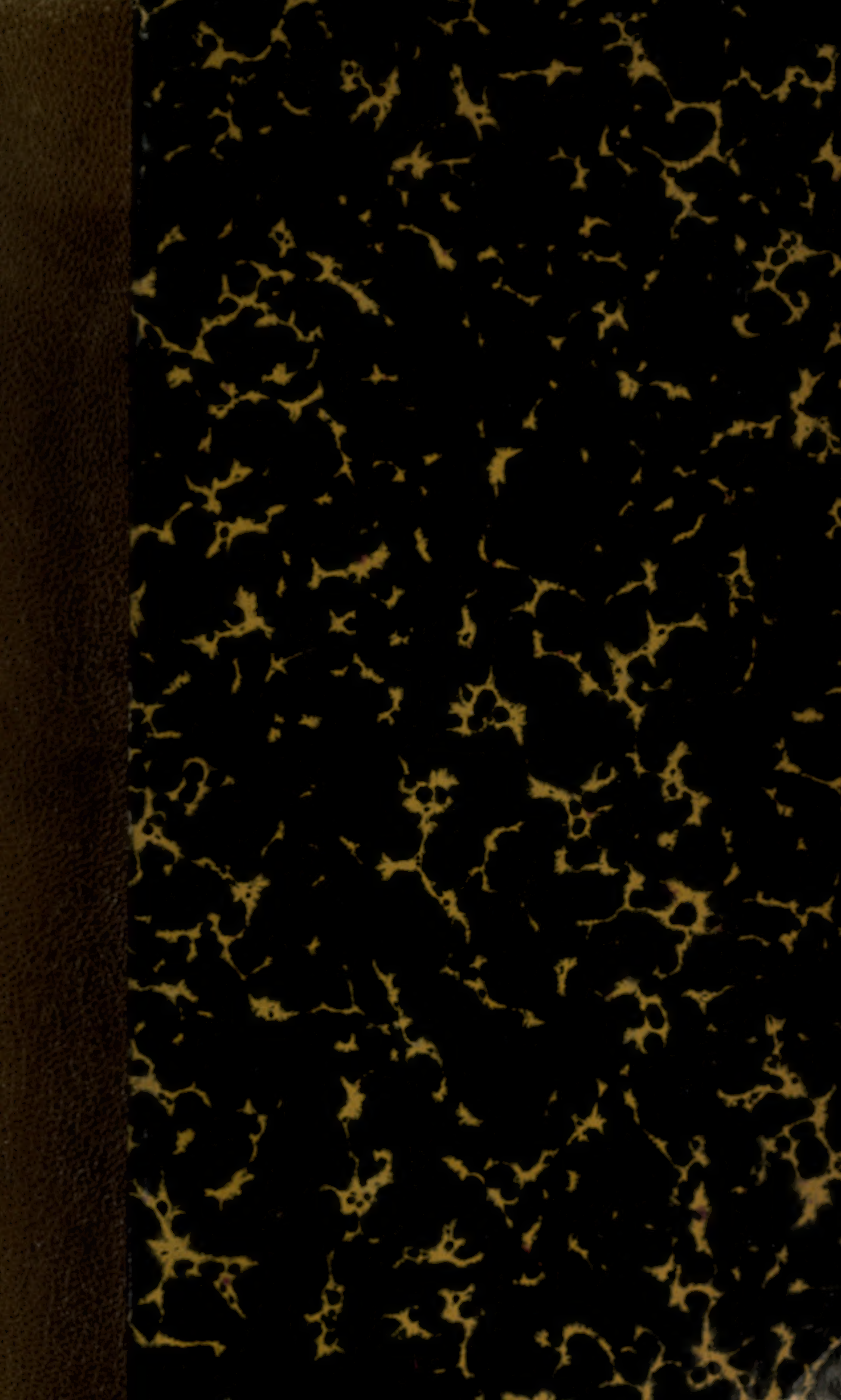






LA PÉDAGOGIE JANSÉNISTE

COMPARÉE

A LA PÉDAGOGIE CATHOLIQUE

VU ET PERMIS D'IMPRIMER

Lyon, le 17 mai 1910.

Le Recteur des Facultés catholiques,

F. LAVALLÉE,

vicaire général.

EDOUARD PARADIS
DOCTEUR EN THÉOLOGIE



LA PÉDAGOGIE JANSÉNISTE COMPARÉE A LA PÉDAGOGIE CATHOLIQUE



LIBRAIRIE CATHOLIQUE EMMANUEL VITTE
LYON
3, PLACE BELLECOUR, 3
PARIS
14, RUE DE L'ABBAYE, 14

1910

BIBLIOGRAPHIE

Documents :

Cornelii Iansenii Episcopi Iprensis Augustinus...., un in-folio. — Louvain, Jacques Zeger, 1640.

Constitutions du monastère de Port-Royal du S. Sacrement, avec le *Règlement pour les enfants*. — Mons, Gaspard Migeot, 1665.

De l'éducation chrétienne des enfans selon les maximes de l'Ecriture et les instructions des Saints Pères, par Varet, in-12. — Paris, 1666.

De l'éducation d'un prince, par Nicole, in-12. — Paris, 1670.

De la fréquente Communion où les sentiments des Pères, des Papes et des Conciles sont fidèlement exposez..., par M. Antoine Arnaud, prestre, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, septiesme édition, in-8°. — Paris, Le Petit, 1656.

Entretien sur les Sciences, Lamy. — Lyon, 1706.

Exercices de piété à l'usage des religieuses de Port-Royal du S. Sacrement au désert, in-12. — Paris, 1787.

Institution d'un prince ou traité des qualitez, des vertus et des devoirs d'un souverain, par du Guet, in-4°. — Londres, 1739.

Lettres chrétiennes et spirituelles de M. du Vergier de Hauranne... 2 in-12. — 1744.

Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, par M. Fontaine ; avec le *Récit de la conduite et des exercices des pénitents solitaires de Port-Royal des Champs*, et un *Mémoire sur les écoles de Port-Royal*, 2 in-12, — A Utrecht (aux dépens de la Compagnie), 1736.

Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran, par M. Lancelot, pour servir d'éclaircissement à l'histoire de Port-Royal, 2 in-12. — A Cologne (aux dépens de la Compagnie), 1738.

Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, par M. du Fossé, un in-12. — A Utrecht (aux dépens de la Compagnie), 1739.

Mémoires du P. Rapin, 1644-1669, publiés par Aubineau, 3 in-8°. — Paris, Gaume, 1865.

Nécrologe de l'abbaye de Port-Royal des Champs, publié par Dom Rivet, un in-4°. — Amsterdam, 1723.

Nouvelles traductions d'un nouveau recueil des plus belles lettres que Cicéron escrit à ses amis, par Guyot ou Le Bachelier. — Paris, 1666. (A consulter : l'Avis au lecteur).

Règles de l'éducation des enfans..., par Coustel, 2 in-12. — Paris, 1687.

Supplément au nécrologe de l'abbaïe de N.-D. de Port-Roïal des Champs, un in-4°, 1735.

Thesaurus spirit. Magistrorum scholarum Societatis Jesu, suivi des *Exhortations sur les Etudes*, et des *Instructions aux jeunes professeurs*, in-12. — Gandavi, Poelmann, 1874.

Ouvrages consultés :

SUR LES DOCTRINES THÉOLOGIQUES :

J.-V. BAINVEL, *Nature et Surnaturel.* — Paris, Beauchesne, 1903.

A. GAILLARD, *Etudes sur l'histoire de la doctrine de la Grâce.* — Paris, Lyon, 1897.

L. LABAUCHE, *Leçons de théologie dogmatique. L'homme.* — Paris, Bloud, 1908.

F. LICHTENBERGER, *Encyclopédie des sciences religieuses.* — Paris, 1880. (Articles : Calvin, Baïus, Jansénisme).

V.-S. MONTAGNE, *De gratia,* dans le *Theol. cursus* de Migne, t. X. — Paris, 1837.

PETAVII, *Dogmata theologica,* t. IV. — Paris, Vivès, 1866.

J. TIXERONT, *Histoire des Dogmes,* t. II. — Paris, Gabalda, 1909.

SUR L'HISTOIRE DE PORT-ROYAL ET DES PETITES ECOLES :

J. CARRÉ, *Les pédagogues de Port-Royal.* — Paris, Delagrave, 1887.

COUSIN, *Jacqueline Pascal.* — Paris, Didier, 1856.

FUZET, *Les Jansénistes du XVIIe siècle.* — Paris, Retaux, 1876.

GAILLARDIN, *Histoire du règne de Louis XIV,* t. II. — Paris, Lecoffre, 1871.

J. LEMAITRE, *Jean Racine.* — Paris, Calmann-Lévy.

D. LECLERC, *Vies intéressantes et édifiantes* des religieuses de Port-Royal et de plusieurs personnes qui leur étaient attachées, 4 in-12, 1750-1752.

M. R. MONLAUR, *Angélique Arnauld,* 6e édition. — Paris, Plon, 1904.

J. PAQUIER, *Le Jansénisme.* — Paris, Bloud, 1909.

RACINE, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal,* au t. IV des *Œuvres complètes.* — Edition Hachette, 1865.

RICARD, *Les premiers Jansénistes et Port-Royal.* — Paris, Plon, 1883.

SAINTE-BEUVE, *Port-Royal,* 7 in-12, 4e édit. — Paris, Hachette, 1878.

SUR LES PÉDAGOGIES COMPARÉES DU JANSÉNISME ET DU CATHOLICISME

P. M. CHOSSAT, *Les Jésuites et leurs œuvres à Avignon.* — Avignon, Seguin, 1896.

G. COMPAYRÉ, *Histoire critique des Doctrines de l'éducation en France, depuis le seizième siècle,* 7e édit., 2 in-12. — Hachette, 1904.

Dictionnaire de Pédagogie publié sous la direction de F. Buisson. 1re partie. — Hachette, 1887.

DUPANLOUP, *De l'éducation,* 6e édit., 3 vol. — Paris, Douniol, 1861.

E. FINOT, *Port-Royal et Magny.* — Paris, Chamerot, 1888.

HAMEL, *Histoire de l'abbaye et du Collège de Juilly.* — Paris, Douniol, 1868.

L. LABERTHONNIÈRE, *Théorie de l'éducation,* 4e édit. — Paris, Bloud, 1904.

P. LALLEMAND, *Histoire de l'éducation dans l'ancien oratoire de France.* — Paris, Thorin, 1888.

LANTOINE, *Histoire de l'enseignement secondaire en France au XVIIe siècle.* — Paris, Thorin, 1874.

G. LE BON, *Psychologie de l'éducation.* — Paris, Flammarion, 1905.

INTRODUCTION HISTORIQUE

Le mouvement janséniste qui nous a longtemps marqués en France, d'une si profonde empreinte, tient à trop de causes pour qu'on le puisse étudier, sous l'un quelconque de ses aspects, sans préciser brièvement, au préalable, ses attaches historiques et sa place dans le courant des idées religieuses.

C'est à Calvin qu'il faut remonter pour saisir le germe premier de la doctrine janséniste. Les contemporains ne s'y sont point trompés et l'un d'eux, l'oratorien Michel Le Vasseur, n'avait pas tort quand il accusait Jansen, d'avoir « lu saint Augustin avec les lunettes de Calvin ».

Prenant l'antithèse de Pélage qui avait exalté, au ve siècle, la libre nature, et nié le concours divin, le réformateur de Genève, dans l'*Institution chrétienne* (1536) expose que la seule nature est radicalement impuissante pour tout bien. C'est la conséquence, dit-il, du péché originel. Partant, toutes les œuvres des pécheurs, c'est-à-dire des hommes encore souillés de ce péché et livrés à la concupiscence [c'est en cela, pour Calvin, que consiste le péché originel], sont nécessairement des péchés. La liberté étant détruite, la volonté est entraînée fatalement au mal. Qui nous tirera de cet état? C'est Dieu, si nous sommes élus. Nous subissons le bon plaisir de ce Créateur qui oriente les âmes en vertu d'une *prédestination absolue*. Il a ses élus auxquels il donne foi en leur justification et dont il meut la volonté « avec

telle efficace qu'il faut qu'elle suive ». Il a des réprouvés pour lesquels « l'entrée de vie est forclose ». Ceux-là n'ont qu'une foi apparente, temporaire. Dieu leur reste étranger, mais « s'insinue ès entendements afin de les tenir tant plus inexcusables ».

Cette doctrine farouche était excessive pour un grand nombre d'esprits, et semblait trop manifestement contraire aux doctrines reçues, malgré le patronage de saint Augustin, dont se réclamait l'auteur, pour ne pas froisser et rebuter ceux qui ne consentaient point à rompre avec l'unité romaine. Michel de Bay le comprit, et, de Louvain, où il professait, publia une série de traités, entre 1563 et 1566, pour répandre une réédition mitigée de la théorie calviniste sur l'homme et le salut. L'élévation à l'ordre surnaturel, jointe aux dons préternaturels et constituant l'état de justice originelle, était, dit-il en substance, absolument nécessaire à l'homme. Sa nature eût été mauvaise sans ces dons, et Dieu, à moins de violer ses attributs en se faisant le créateur d'un être foncièrement mauvais, se devait à lui-même de le constituer de la sorte. Partant, l'homme, que le péché d'Adam a fait déchoir de cet état, est tombé au-dessous de lui-même, dans un complet désordre. Livré à ses appétits, entraîné par la concupiscence (laquelle, pour Baïus encore n'est autre chose que le péché originel) et pourtant toujours soumis à la loi, que peut-il faire sinon pécher sans cesse et nécessairement? Aura-t-il la liberté de choisir entre le bien et le mal? C'est ce que Baïus n'affirme point assez clairement pour le juste et ce que, d'après ses principes même il doit nier pour le pécheur (1).

On le voit, cette doctrine n'est qu'une interprétation

(1) Cf. Gaillard, *Etudes sur l'histoire de la doctrine de la grâce*, Lyon 1897, p. 169.

abusive et erronée de l'enseignement de saint Paul sur la justification et la loi, notamment dans l'épître aux Romains. Baius, pour être moins précis et moins complet, en particulier sur la Prédestination, que l'avait été Calvin, est cependant le digne continuateur de celui-ci. Le dogmatisme intransigeant et l'absolutisme politique, dont Michel Servet sut bien quelque chose, portaient aux affirmations nettes le fondateur de l'église réformée de Genève. Le professeur de Louvain insinue et passe, tait avec soin les vérités quand il craint de les faire terribles. Au fond méthode et principe leur sont communs.

Le 1er octobre 1567, 79 propositions extraites des ouvrages de Baius et résumant sa doctrine étaient condamnées par Pie V dans la bulle *Ex omnibus afflictionibus*. En 1579, le document fut publié à Louvain sur l'ordre de Grégoire XIII qui le confirmait. Baius se soumit sans tarder.

Toutefois, le théologien avait fait école. Vers 1603, nous trouvons parmi les auditeurs assidus d'un de ses disciples, Jacques Janson, deux étudiants de vingt ans : Jean du Verger de Hauranne et Corneille Jansen (1). Avec eux, nous touchons immédiatement notre sujet. De la doctrine théologique qu'ils vont bientôt propager, découlera rigoureusement un système d'éducation. Etudier successivemnnt le principe et le corollaire, afin de juger le premier par la mise en pratique du second, est le but de ce travail.

Ce faisant, nous aurons développé une page intéressante de l'histoire de la théologie morale (2).

---

(1) Il ne faut pas confondre Corneille Jansen, comme le fait M. A. Réville (*Encyclopédie des Sciences religieuses*, art. Baius) avec son oncle du même nom, professeur et exégète, qui fut envoyé avec Baius au Concile de Trente comme consulteur.

(2) Pour ne pas étendre cette introduction outre mesure, nous n'avons

indiqué que la filiation immédiate et proprement théologique du jansénisme. Mais il est utile de remarquer que l'ensemble des idées philosophiques et religieuses qui préparèrent le XVII[e] siècle était un terrain propice à son éclosion.

« Etudiez la philosophie de ce siècle, a écrit Cousin,... une erreur essentielle est au fond de toutes ses théories ; à force de penser à Dieu, elle oublie un peu trop l'homme... Là est le commun principe qui égare tout ensemble Malebranche et Spinoza, et sert de point de départ et de rendez-vous aux erreurs les plus contraires. Ce défaut de la philosophie régnante passe en théologie dans la théorie de la grâce. Cette théorie, très vraie en ses justes limites, devient bientôt excessive dans des esprits passionnés et extrêmes, tels que Jansenius et Saint-Cyran. » (COUSIN, *Jacqueline Pascal*, p. 340).

Si la littérature du grand siècle, avec Racine, Molière, La Fontaine, peut atténuer le jugement de Cousin sur la philosophie, par contre l'examen des productions religieuses lui donne raison. Pour s'en convaincre, il suffit de lire : du P. de Condren le *Recueil de Discours et de Lettres* (1643) de M. Olier certains passages du *Traité des Saints Ordres*, les chap. XVI et XVII du *Catéchisme chrétien*, sur la chair qui « n'est que péché », qui est « tout opposée et rebelle à Dieu », un « cloaque d'iniquités ». Bossuet lui-même n'a pas échappé à cette tendance dans son fameux *Traité de la Concupiscence*.

Cette constatation nous aide à mieux juger le Jansénisme et à démêler dans ses doctrines la part qui revient à ses fondateurs et celle dont ils furent redevables à l'ambiance de leur époque.

CHAPITRE PREMIER

LA DOCTRINE DE PORT-ROYAL D'APRÈS L'AUGUSTINUS

On connaît la vie des deux condisciples de Louvain. Leur préparation théologique, commencée dans cette ville, se poursuit à Paris sous la direction du gallican Edmond Richer, et dans la solitude de Campiprat où, dédaignant toute direction étrangère, ils s'absorbent dans l'étude de la Bible et de saint Augustin. Rien ne les signale, à part « une indiscrétion et une indigestion de science » (1) qui ne tarde pas à se traduire par d'orgueilleuses affirmations sur la déchéance de l'Eglise actuelle. Saint-Cyran ne craindra pas de les formuler un jour devant le bon Monsieur Vincent, son ami, qui le surprenait la plume à la main et le félicitait d'avoir tant de pieuses pensées à écrire après son oraison : « Je vous confesse que Dieu m'a donné et me donne de grandes lumières. Il m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Eglise... Il est vrai que Jésus-Christ a édifié son Eglise sur la pierre ; mais il y a temps d'édifier et temps de détruire. Elle était son épouse, elle est maintenant une prostituée ; c'est pourquoi il l'a répudiée et il veut qu'on lui en substitue une autre qui lui sera fidèle ».

Avant même que l'*Augustinus* ait paru, donnant un corps de doctrine à la réforme projetée par les deux amis, la coterie théologique se constituait autour de Saint-Cyran. Quelques évêques peu « romains » de l'As-

(1) SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. I, p. 294.

semblée du Clergé, patronnaient l'auteur du « *Petrus Aurelius* qui ne songeait plus à cacher son identité. La famille Arnauld venait d'être gagnée et, par Angélique, le couvent de Port-Royal. Dans les salons et dans les cloîtres on colportait déjà les propositions d'un nouveau symbole, dans un langage ésotérique et « avec cette discrétion que les lois de la Cour du Ciel et de la Terre demandent à ceux qui parlent » (1).

Il n'y a plus d'Eglise depuis six cents ans. — L'Eglise véritable est la société de ceux qui servent Dieu dans la vraie foi et dans l'union de la charité. — Les évêques sont égaux au Pape, et les simples prêtres aux évêques. — L'absolution n'est qu'un jugement *déclaratif* de la rémission des péchés. — Pour recevoir l'Eucharistie, il faut avoir fait pénitence de ses péchés, n'être attaché *ni par volonté ni par négligence, à aucune chose qui puisse déplaire à Dieu ;* ceux qui demeurent dans les moindres imperfections en sont indignes. — La grâce fait *toujours* vouloir ce qu'elle commande. — Le texte : *Deus vult omnes homines salvos fieri*, doit s'entendre seulement des hommes qui, de fait, font leur salut. — En ces articles principaux se résume la foi que prêchait le « docteur intérieur » ; il y joignait des affirmations répétées sur « l'incurable maladie » de la nature humaine.

Le terrain qui avait reçu de telles semences était prêt à faire éclore la théologie de l'*Augustinus*. La mort inopinée de l'évêque d'Ypres, emporté par la peste en 1638 ; l'emprisonnement de Saint-Cyran, que Richelieu, la même année, fit enfermer au donjon de Vincennes, faillirent compromettre la réussite de l' « affaire spirituelle ».

Mais les presses de Louvain travaillaient. Il en sortit,

(1) Lettre de Saint-Cyran à d'Andilly (20 août 1625). Cf. *Port-Royal*, t. I, 285.

deux ans plus tard, le livre qu'attendaient avec impatience les partisans de l'abbé. Et le prisonnier, « cet illustre innocent dont il plut au Tout-Puissant de faire un homme de douleur (1) », n'était point tellement séquestré qu'il ne pût être le premier à le lire. Cette faveur lui était due.

On ne comprendrait pas, en effet, sans l'influence de Saint-Cyran, le succès de cet ouvrage en France. La prétention de remplacer la méthode scolastique par la méthode *historique*, n'y fut pour rien. Quantité de gens, qui ne lirent, un peu plus tard, ni les *Dogmata theologica* de Petau, ni les nombreux et savants *Traités* de Thomassin, tinrent à honneur d'avoir le droit de citer le gros livre à la mode.

Et pourtant, ces trois tomes de dissertations pesantes, en un latin inélégant, bourrés d'une érudition souvent inopportune et indigeste, n'étaient point d'aspect attrayant. Le titre seul sentait son flamand : « *Cornelii Jansenii, Episcopi Yprensis, Augustinus, seu doctrina Sancti Augustini de humanæ naturæ sanitate, aegritudine medicina, adversus Pelagianos et Massilienses, tribus tomis comprehensa.* » Ne nous laissons pas rebuter et tâchons d'extraire, de ces pages confuses, un précis doctrinal.

Nous apprenons, tout d'abord, — et ceci n'est pas sans intérêt, — quelle influence a guidé l'auteur. La préface et les premiers livres du second Traité nous le disent tout au long. Jansénius obéit à une double inspiration.

Il ne veut plus qu'on fasse usage de la philosophie, source avérée de toutes les erreurs religieuses, princi-

(1) *Quatrième gémissement d'une âme vivement touchée de la constitution de N. S. P. le pape Clément XI*, p. 94.

palement sur l'état de nature. Mieux vaut se fier en « la charité enflammée par laquelle le cœur de l'homme se purifie, s'illumine de manière à pénétrer les secrets de Dieu qui sont contenus dans l'écorce des Ecritures et dans les principes mêmes révélés. »

En second lieu, Jansénius déclare prendre pour maître suprême saint Augustin, car « dans les débats sur la grâce, *par un changement de rôle que Dieu a permis*... l'Eglise tire sa science, *non pas de tous les Pères et Docteurs* qu'elle consulte d'ordinaire pour terminer les controverses, mais *de saint Augustin seulement* » (1). Cette infaillibilité, une fois proclamée, Jansénius va suivre pas à pas le grand Docteur. Il nous avertit avec insistance que son livre est une exacte réédition augustinienne, tout au plus une transcription, par endroits, pour rendre la doctrine plus intelligible aux esprits de son époque.

L'homme, *dans l'état d'innocence*, était doué d'un ensemble de qualités excellentes que l'on doit considérer comme *naturelles* (2). En outre, un secours *surnaturel* et *actuel*, mais d'ailleurs absolument nécessaire, lui était donné pour lui permettre de faire des œuvres méritoires. C'était un secours *suffisant*, mais sans plus, levant seulement les obstacles et permettant d'agir : *adjutorium sine quo non*. — Encore Jansénius paraît-il détruire, par ses explications, la valeur de cette affirmation, en sorte qu'on ne peut dire s'il admet la grâce proprement dite dans l'état d'innocence, pas plus qu'on ne peut trouver, chez lui, de distinction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel (3). — Le premier homme, dans cet état, était exempt de la concupiscence (pour

(1) *Aug.*, t. II, l. I, c. 13.

(2) Nous retrouvons ici Baius.

(3) Cf. Gaillard, *op. cit.*, p. 206.

Jansenius, la concupiscence, c'est le péché) ; mais il était sujet à des tentations extérieures que son libre arbitre, trop faible par lui-même, repoussait grâce à l'*adjutorium sine quo non*.

Or, ce libre arbitre ainsi soutenu a pourtant failli ; la concupiscence a prédominé, l'homme a péché.

Désormais, cette prédominance néfaste demeure en lui à l'état d'habitude. La *délectation* mauvaise l'emportera toujours, et pour briser cette habitude, il faudra que Dieu, par le Baptême, infuse en nous sa Charité, laquelle produira une délectation contraire, céleste, qui fera échec à la mauvaise : « *Deus, delectationem cœlestem inserit, per quam cum libidine quæ perdito imperio superest, praeliatur* » (1).

Les suites du péché d'Adam sont désastreuses. La volonté de l'homme est tombée de si haut qu'elle *s'est enfoncée profondément dans la chair*, comme la hache qui fait une plaie d'autant plus vive qu'elle tombe de plus haut ; et de cette chair elle devient esclave, enlisée en elle pour ainsi dire, enchaînée par l'amour de soi-même et des créatures, par « l'appétit sensible que le poids de la concupiscence imprime en l'âme au point de le substituer à l'influence de l'amour divin qui le soutenait précédemment » (2). Puis, par une conséquence physique et inéluctable des lois de la génération (*animal generat simile sibi*), la concupiscence ou péché originel, se transmet comme une maladie héréditaire ; et cette transmission est constante, complète, fatale, pour la raison que la génération se fait toujours dans

---

(1) Aug., t. II, *De statu naturæ lapsæ*, l. I, c. 3.

(2) « *Voluntas illa mala ex altissimo loco tanto impetu in semetipsam lapsa est, ut vestigium simile sibi animo impresserit.* » (l. I, c. 3).

« *Cum enim summa libertas nulla affectuum varietate traheretur, deorsum in seipsum et rerum creaturarum amorem, homo præcipitatus est. Et pondus concupiscentiæ velut præcedentis dilectionis vestigium impressum est in appetitum sensitivum.* » (l. I, c. 21).

l'acte même de la concupiscence (1). Ceci explique comment les enfants, sujets en naissant à la concupiscence, peuvent être regardés comme coupables d'un *péché actuel*, et pourquoi Jansénius se rallie à l'opinion qui condamne aux peines les plus sévères les enfants morts sans avoir reçu le Baptême (2).

Dans la situation déplorable où est tombé l'homme, quel degré de liberté lui reste? Ce n'est plus la *liberté d'indifférence* entre le bien et le mal. Puisque, — nous venons de le voir, — le mal domine, puisque la volonté et la nature sont absolument corrompues, l'homme fait le mal nécessairement, *periit libertas abstinendi a peccato* ; mais pourtant, ajoute Jansénius par une étrange inconséquence, il possède le libre arbitre car il agit volontairement (3). C'est la situation des infidèles, par exemple, en qui l'évêque d'Ypres nie toute bonne inclination naturelle.

Mais alors, comment concilier le libre arbitre avec la concupiscence invincible? Au moyen de cette théorie que la volonté et la liberté ne sont point détruites par la *nécessité*, mais seulement par la *contrainte*. En d'autres termes, nous faisons le mal nécessairement, par le fait de notre nature, mais nous ne le faisons pas contraints extérieurement. Toute action de la nature déchue est nécessairement mauvaise, mais l'action mauvaise n'est point forcément celle-ci ou celle-là. Nous pouvons nous déterminer entre tel ou tel acte, égale-

---

(1) Jansénius, se basant sur la tendance de saint Augustin, en beaucoup de ses ouvrages, est traducianiste.

(2) C'est bien du moins ce qui résulte de la fin de son livre IIe (*les peines du péché*), où il renvoie, pour la question des peines du péché originel dans l'autre vie, à l'ouvrage (*De statu parvulorum sine Baptismo decedentium*) d'un certain Conrius, évêque de Tuam, en Irlande, lequel enseigne que ces enfants souffrent même la peine du feu.

St Augustin s'était contenté de leur infliger des peines très légères, *in damnatione levissima futuros*. Cf. GAILLARD, *op. cit.*, p. 212.

(3) L. III, c. 2 à 12.

ment mauvais puisque, sans l'amour de Dieu, on n'évite un péché qu'en tombant dans un autre, mais laissés à notre propre choix, et par conséquent soumis à notre libre arbitre (1). Voilà toute la puissance morale que Jansénius reconnaît en l'homme après la chute, tout le champ où s'exerce sa liberté, partant où il a l'espoir de récolter des mérites. Aucune formule ne peut mieux résumer cette doctrine que la troisième des propositions condamnées dans le décret d'Innocent X : *Pour mériter ou démériter dans l'état de nature déchue, il n'est pas nécessaire que l'homme soit libre de toute nécessité, mais il suffit qu'il soit libre de toute contrainte (libertas a coactione)* (2).

Suit une étude assez longue sur l'état de nature pure, dont Jansénius n'admet pas la possibilité, très logique en cela, puisque les dons naturels qui rendent suffisante et acceptable la condition de nature pure, sont confondus par lui avec les dons surnaturels et entraînés dans la déchéance.

Mais passons à la partie la plus importante de l'ouvrage, je veux dire le traité « de la grâce du Christ Sauveur ». Après avoir montré le libre arbitre anéanti par le péché, réduit seulement à l'exemption de contrainte, Jansénius va-t-il au moins enseigner une restauration de la liberté par le Christ? Non pas. En apparence, la nature est réparée ; en réalité les esclaves que nous sommes ne feront que changer de maître et de destinée. Encore quelques rares privilégiés seront-ils seuls à bénéficier de cette substitution, car la déchéance a été foncière, le secours ne peut plus venir que du dehors. Par conséquent, il faut que Dieu, pour nous relever, se

(1) L. III, c. 15, 23 ; l. IV, principalement chap. 8, 11, 13, 16, 19-20, 22, 25-27 ; t. III, *De gratia Christi Salvatoris*, l. VI, c. 6.

(2) DENZINGER, *Enchiridion*, 968.

mette en quelque sorte à notre place, agisse en nous et sans nous qui sommes des incapables. Ce n'est plus seulement l'*adjutorium sine quo non* dont il nous gratifie, puisqu'avec ce secours, n'ayant plus la liberté d'indifférence, nous ne pourrions toujours que pécher. C'est l'*adjutorium quo*, c'est-à-dire un secours plus puissant qui porte à agir, donné sans aucune préparation de notre part, produisant la *délectation bonne* qui doit nous fixer dans le sens du bien et nous le faire vouloir, accomplir, parachever. La grâce de l'état présent, état de nature réparée, n'est donc pas un simple secours *suffisant*, sans lequel on ne peut agir, mais bien un secours *efficace* par lequel on agit irrésistiblement, infailliblement (1). Si parfois la grâce n'obtient pas son effet, précise encore Jansénius, c'est que la délectation venue de la concupiscence a été la plus forte. Dans ce cas, ou bien Dieu a envoyé un secours tout à fait temporaire, ainsi qu'il en donne parfois aux réprouvés ou aux infidèles, ou bien il n'a envoyé aucune aide. Mais on ne conçoit pas une grâce qui n'obtienne pas son effet. Car il n'y en a pas qui donne le pouvoir sans donner le vouloir, et par conséquent le vouloir de l'homme ne peut pas résister à la grâce : c'est être semi-pélagien que le prétendre.

Cette doctrine encore est exactement rendue dans la deuxième des propositions condamnées : *Dans l'état de nature déchue on ne résiste jamais à la grâce intérieure*, et dans la quatrième : *Les Semi-Pélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure prévenante pour chaque acte, même pour le commencement de la foi ; et ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté pût lui résister ou lui obéir* (2).

Il est facile de voir, maintenant, à quelles conclusions

---

(1) T. II, *De grat. Chr. Salv.*, l. II, cc. 3, 4, 9, 14-22, 25 ; l. IV, c. 7.

(2) DENZINGER, 967, 969.

doit aboutir Jansénius, et comment, d'après sa théorie de la grâce efficace, il doit compléter son exposé de l'économie du salut.

De fait, il y a des hommes en qui la délectation mauvaise l'emporte. Pourtant la loi existe pour eux comme pour tous, et ils pèchent en y contrevenant. Faut-il donc leur imputer ce péché, puisque, par hypothèse, s'ils l'ont commis, c'est faute de la grâce efficace pour vaincre la délectation mauvaise? — Ces hommes sont coupables, dit Jansénius, car ils ont, à des degrés divers, le pouvoir d'accomplir la loi, et *Deus impossibilia non jubet.* — Mais puisque ces pouvoirs sont insuffisants, il n'y a pas secours efficace, donc pas de grâce. — Oui bien, reprend l'évêque d'Ypres, pourtant cette impossibilité n'est pas *ab extrinseco* : elle vient de la volonté humaine pervertie en Adam et loin d'excuser elle aggrave plutôt la faute (1). — Epouvantables affirmations que n'ont pu voiler toutes les subtilités de Jansénius, et que condamne le décret dans la première des propositions : *Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux justes malgré leur volonté et leurs efforts, vu l'état de leurs forces présentes ; et la grâce qui les rendrait possibles leur manque* (2).

Pour les justes qui se trouvent en face de préceptes impossibles à pratiquer, que devient le trésor des mérites du Sauveur, que deviennent ses souffrances, le prix de sa passion? Ces mérites ont-ils donc été perdus en partie, ou Jésus n'a-t-il pas voulu verser son sang pour l'humanité entière? — Effectivement, répond Jansénius, les élus étant seuls à posséder la grâce et partant le pouvoir de faire leur salut, Jésus-Christ n'a voulu appliquer qu'à eux seuls le prix de sa Rédemption. Il

(1) *De grat. Chr. Salv.*, l. III, cc. 3, 4, 13-17.
(2) Denzinger, 966.

n'a voulu justifier que ceux qui le sont en effet. Il n'a pas plus prié pour le salut de ceux qui ne sont pas prédestinés que pour le salut des démons (1) : *C'est être semi-pélagien que de dire que le Christ est mort, ou a versé son sang absolument pour tous les hommes* (2).

Enfin, si le libre arbitre est impuissant en nous, si nous ne sommes sauvés que par la grâce efficace, quelquefois refusée, vers quelle espérance nous réfugier? Aucune, en vérité, ne nous reste, car la certitude morale de notre vocation au salut nous manque. Nous dépendons purement et simplement du bon plaisir de Dieu. Lui seul nous a tirés, par une *prédestination positive* et rigoureuse, de la *massa perditionis*, ou bien nous a laissés, par une *réprobation positive* également, au nombre des condamnés ; prédestinant et réprouvant *ante prævisa merita* (3).

* * *

Telle est, dégagée des confusions et des argumentations abstruses qui l'accompagnent, la doctrine essentielle de l'*Augustinus*. Saint Cyran, dans son donjon de Vincennes, la vulgarisait par une *Théologie familière*. A son tour, l'année 1643, le jeune docteur de Sorbonne, Antoine Arnauld, en exposait les conséquences pratiques dans l'ouvrage sur la *Fréquente Communion* : suite de corollaires et d'applications morales des doctrines de Jansénius sur le péché, la prédestination et la grâce. Les courtisans libertins, au dire de Mme de Choisy, goûtèrent assez ce genre nouveau de spiritualité.

Qu'en pensait l'Eglise catholique? On allait le savoir. Au moment même où l'élargissement de Saint-Cyran et la multiplication des Solitaires ouvraient aux Jan-

(1) *De grat. Chr. Salv.*, l. III, cc. 17-20.
(2) DENZINGER, 970. Cf. FUZET, *Les Jansénistes*, p. 96 à 103.
(3) *De grat. Chr. Salv.*, l. IX, cc. 7, 10, 15, 19, 20 ; l. X, cc. 2, 3, 4, 8, 10.

sénistes des espérances de succès, une première bulle, signée d'Urbain VIII arriva à Paris ; elle condamnait l'*Augustinus* et en interdisait la lecture. Peu après, tandis que les disciples de Saint-Cyran jouaient au miracle sur sa tombe à peine refermée, le syndic de la Faculté de Théologie, Nicolas Cornet, prenait en mains la défense de la vérité catholique et publiait une censure motivée contre les réformateurs.

Il était facile de leur opposer l'exacte doctrine de l'Eglise et de leur montrer l'abus manifeste qu'ils faisaient de saint Augustin.

D'après les définitions du concile de Trente, que Jansénius tente vainement d'éluder, le premier homme fut constitué dans « la justice et la sainteté » (1). Son état comprenait à la fois : des *dons naturels*, c'est-à-dire des puissances que Dieu n'était pas tenu de créer, mais qu'il se devait de créer telles, étant donné l'ordre de la nature humaine, pour que l'homme, aidé aussi du concours divin exigé par cet ordre, pût atteindre sa fin essentielle et naturelle ; des dons appelés *préternaturels*, c'est-à-dire des privilèges, qui n'étaient point dus, même étant donné l'ordre de la nature humaine, mais la fortifiaient, dans cet ordre naturel, par un concours divin extraordinaire, et au nombre desquels il faut citer l'*exemption de la concupiscence* ; des dons, enfin, *surnaturels*, c'est-à-dire une vocation à la participation de la vie divine, par l'accomplissement du bien sur cette terre, que nous promet la grâce en soutenant notre libre effort dans le sens de la volonté de Dieu acceptée, et par l'épanouissement de ces mêmes dispositions après la mort, dans la vision béatifique.

---

(1) DENZINGER, *Enchiridion*, 670. Cf. PETAU, *Dogmata theologica*, t. IV ; *De opificio sex dierum*, l. II, cc. 6 à 10. — LABAUCHE, *Leçons de théologie dogmatique*, 1re partie, ch. I et II.

La distinction capitale affirmée ici, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, permet de se guider dans toute l'anthropologie catholique. Adam a péché. Il a perdu à la fois les dons surnaturels et les dons préternaturels qui lui étaient gratuitement départis. Il a même subi un amoindrissement dans sa force morale naturelle qui, n'étant plus appuyée par le concours divin extraordinaire et se trouvant désormais en face de la concupiscence, a grand peine à résister au mal. Toutefois, il garde sa volonté libre, contrairement à ce qu'affirme Jansénius. La prédominance du mal, de la « délectation mauvaise », si l'on veut, est chez lui à l'état de *penchant*, mais non pas d'*habitude nécessaire*.

Tout descendant du premier homme, par le fait de sa descendance est donc, en naissant, dans un état de péché. Dans l'état, disons-nous, et non dans l'acte. De plus, il est soumis à la concupiscence, comme Adam, mais il lui reste un libre arbitre suffisamment fort pour résister à ses entrainements, aidé du secours ordinaire de Dieu. Ceci explique bien que le péché originel ne soit pas imputé comme péché actuel aux enfants morts sans Baptême. Suivant l'opinion commune, ces enfants jouissent d'un certain bonheur naturel conforme à leur état et sont seulement exclus de la béatitude surnaturelle (1). L'homme qui vit dans l'état naturel, l'infidèle par exemple, est capable de quelque bien moral conforme à son ordre et ne le dépassant point ; ses œuvres ne sont pas nécessairement des péchés ; il n'obéit pas fatalement à la cupidité dominante. Toutes affirmations opposées aux dires de Jansénius et qui le con-

---

(1) C'est en ce sens que les théologiens trop soucieux de la rigueur des termes disent ces enfants « damnés ». Mais comme cette expression s'entend couramment des âmes condamnées à l'enfer, on fait naître dans une foule d'esprits, en l'employant, de profonds préjugés contre le dogme. (Cf. TIXERONT, *Hist. des Dogmes*, t. II, p. 481.)

damnent, en dépit de ses dénégations, comme elles ont condamné Baius (1).

La volonté reste donc libre de toute nécessité. Il est faux de soutenir que le libre arbitre subsiste quand l'activité est soumise à une nécessité inéluctable avec la seule réserve qu'elle n'est pas violentée par la contrainte.

Ainsi, l'homme peut être sauvé par une intervention à la fois plus digne de la Divinité et plus respectueuse de la liberté dans la créature. Dieu ne viendra pas substituer son action à la nôtre et mouvoir notre être au gré de sa toute-puissance, dans une orientation fixée par un décret éternel, arbitraire et absolu. Il viendra soutenir, par une sorte d'influx mystérieux, diversifié à l'infini comme les âmes, notre volonté chancelante. Sa grâce nous atteint par d'insensibles touches, discrètes, attentives à ne pas froisser notre liberté. Puis, au fur et à mesure de notre coopération voulue, elle se fait plus effective et plus pressante. C'est alors, suivant les termes reçus : la grâce *excitante* qui nous fait désirer le bien ; la grâce *adjuvante*, qui nous aide à conclure notre délibération volontaire ; la grâce *suffisante*, qui tient en réserve toute la force pouvant nous permettre d'accomplir l'acte consenti. Enfin, quand nous avons prouvé notre détermination libre par ces correspondances successives, vient la grâce *efficace*, qui nous soutient dans l'action même et, en un sens très large, nous fait agir. Ainsi, s'analyse la collaboration nécessaire de Dieu avec l'homme, que nous professons *indispensable pour tout acte salutaire* quelconque, pour le commencement de la foi, aussi bien que pour l'abstention des fautes vénielles ou la persévérance finale (2).

---

(1) Denzinger, *Enchiridion*, 907-910, 945, 905, 915, 920.

(2) Denzinger, *Enchiridion*, 69, 144, 149, 150, 695-725. (Cf. Mon-

Nous avons donc en nous-mêmes la possibilité du salut. Car si Dieu a prédestiné à la gloire les uns et non pas les autres, c'est — une grande école le soutient — en vertu de sa prescience, et non de sa seule volonté. Il a tiré de la *massa perditionis* « ceux que, suivant sa prescience, il a prédestinés par la grâce à la vie ». Il a laissé les autres qu'il « a su, par sa prescience, devoir périr, mais ne les a pas prédestinés pour qu'ils périssent ». Dieu veut que tous les hommes, sans exception, soient sauvés, encore que, de fait, tous ne se sauvent pas. Et le Christ a versé son sang pour tous, sans exception, encore que, de fait, tous ne soient pas rachetés par le sacrifice de son sang (1).

Sans doute, l'homme ne verra jamais se dissiper le mystère dont s'enveloppe tout ce qui touche à la nature ou à l'acte de Dieu. Mais cette doctrine, qui nous vient de la tradition vivante de l'Eglise, dont les éléments se sont précisés et coordonnés à travers les âges, par l'expression de la foi universelle et de la pensée réfléchie des Docteurs, depuis les leçons inspirées de saint Paul jusqu'aux décisions infaillibles des Pères de Trente ne porte-t-elle pas en elle-même, outre ce critère dogmatique, comme une garantie de son exactitude objective? N'est-elle point d'un caractère psychologique plus conforme à notre instinct religieux? Et l'impression qui s'en dégage n'est-elle pas autrement consolante que celle d'une religion dans laquelle l'homme « vit et meurt esclave d'une sorte de divinité farouche, forgée à la place de Dieu (2) » ?

TAGNE, *Tractatus de gratiâ* dans *Cursus* de Migne, t. X, col. 1020 sq. ; PETAU, *op. cit.*, l. III, cc. 1 à 8 ; LABAUCHE, *op. cit.*, IIIe part. L'homme dans l'état de grâce ; TIXERONT, *op. cit.*, ch. XI, saint Augustin et le Pelagianisme.

(1) DENZINGER, *Enchiridion*, 279, 281, 282.

(2) M. R. MONLAUR, *Angélique Arnauld*, p. 387.

Au reste, c'est un sophisme que de vouloir mettre au compte de saint Augustin toutes les propositions de l'*Augustinus*. S'il est vrai que le grand Docteur, emporté par la fougue de son tempérament et guidé par les exigences de la polémique avec Pélage, a écrit quelques affirmations outrées, notamment sur les effets du péché originel et sur la liberté humaine, il faut vraiment que Jansénius ait pris « les lunettes de Calvin », pour tirer de ces passages, souvent pleins de réticences et d'hésitations, les enseignements précis que prétend reproduire fidèlement son livre. Ajoutons qu'on trouve dans les ouvrages de l'évêque d'Hippone, bien des textes indiquant, malgré ses incertitudes, de quel côté, plus proche des doctrines ultérieurement définies, l'inclinait sa pensée (1). Et surtout, bien que célébré comme « Docteur de la grâce », Augustin n'était point le chef infaillible de l'Eglise, non plus, à lui seul, que son magistère suprême. Ses recherches doctrinales ont été d'une valeur insigne pour le développement du dogme. Il ne s'ensuit pas que ses moindres conclusions doivent être acceptées. Et le pape Célestin écrivait sagement aux évêques de Gaule, en 431, faisant allusion à ce Docteur : « *Profundiores difficilioresque partes quaestionum quas latius pertractant qui haereticis restiterunt, sicut non debemus contemnere, ita non necesse habemus astruere* (2).

On sait comment fut confirmée la condamnation d'Urbain VIII. Sur la demande de la Sorbonne et de quatre-vingt-cinq prélats, Innocent X nommait, en 1650 une commission d'examen. Et le 31 mai 1653, la constitution *Cum occasione*, condamnait chacune (*singula-*

(1) Pour cette intéressante confrontation de textes, qui dépasserait les limites de notre sujet, on peut consulter GAILLARD, *op.* et *loc. cit.*

(2) DENZINGER, *Enchiridion*, 97.

tim) des cinq propositions extraites de l'*Augustinus*, comme hérétique.

Un demi-siècle plus tard, après les nouveaux décrets de 1656 et 1664, par lesquels Alexandre VII déjouait les nouvelles intrigues de Port-Royal, il sera nécessaire encore de rappeler la doctrine authentique de l'Eglise. La « logomachie interminable » suscitée par la célèbre distinction du droit et du fait, et l'entêtement des religieuses ou des solitaires provoqueront la bulle de Clément XI, *Vineam Domini*. C'est l'heure où le monastère des Champs va disparaître sous le pic des démolisseurs, exécutant les ordres de Louis XIV. Quels que soient les principes en vertu desquels le roi veut appuyer les décisions romaines, et que son temps explique, il voit juste en redoutant pour le pays les effets d'une « théologie cruelle ». On l'a montré dans une page encore récente, qui résume bien notre exposé doctrinal : « Prétendre que le Christ n'est pas mort pour tous les hommes, que Dieu nous punit du péché que nous n'avons pu éviter, parce qu'il nous a refusé sa grâce, s'ingénier à augmenter le nombre des damnés, envoyer au supplice éternel les pauvres enfants morts sans Baptême, repousser les fidèles de la table sainte en l'entourant d'une haie d'épines, et nous présenter ces duretés comme le pur esprit du christianisme, c'est trop exiger de nous, et, pour moi, je me révolte ! Si ces terribles gens étaient devenus les maîtres, ils auraient imposé à la France une domination à la Calvin, intolérante, lugubre et absolument contraire à notre génie national » (1).

Il est vrai. Nous allons voir les « terribles gens » dans leur domination sur les âmes. Leur conception de

(1) Cardinal Matthieu, Discours de réception à l'Académie Française, 7 février 1907.

l'autorité et l'application qu'ils en firent à l'éducation de l'enfant, à la formation morale de l'homme, sera l'une des épreuves les plus suggestives de leur théologie.

CHAPITRE II

LA DOCTRINE DE PORT-ROYAL APPLIQUÉE A L'ÉDUCATION

---

§ 1. — *La théorie pédagogique issue de l'Augustinus.*

La logique eût demandé que tout disciple de l'évêque d'Ypres demeurât dans l'indifférence au sujet de la valeur morale de ses actes. Si Dieu, devait-il dire, par son décret irrévocable et positif, m'a prédestiné, il me donnera la grâce efficace, et dès lors, il suffit de le laisser agir ; que si je pèche par l'effet de la nature, je suis coupable, c'est vrai, mais je ne puis éviter le péché et d'ailleurs Dieu m'en tirera par sa grâce quand il voudra. Au contraire, suis-je réprouvé? Je n'aurai point la grâce efficace, je pécherai par une loi fatale, sans possibilité de défense contre la délectation mauvaise, sans espoir de salut. A quoi bon m'efforcer d'éviter ce que je dois nécessairement subir, et ne suis-je pas mieux avisé en jouissant de cette vie sans frein, puisque je dois être livré au malheur par le bon plaisir d'un Maître dont la cruelle et mystérieuse décision me laisse la crainte sans amour? Et notre janséniste se fût livré au gré « ondoyant et divers » de sa nature, l'âme inactive, sans effort comme sans désir, créature flétrie et désespérée, pourtant logique raisonneur.

Mais chacun sait que la poussée instinctive de la vie brise le cadre étroit des systèmes, et que le besoin essentiel de l'action, joint au sentiment des difficultés qui

l'entravent, redresse bien des erreurs parmi les constructions irréelles et hâtives de l'esprit. Ainsi en fut-il pour les successeurs de Saint-Cyran. Ils abandonnèrent la rigoureuse conclusion de leur doctrine pour s'en tenir aux seuls principes qui laissaient place à une action réformatrice sur les âmes et la société (1). De ces principes sortit une méthode, répondant à la pensée première de leur conversion plutôt qu'aux systèmes de l'évêque d'Ypres. Leur but, en l'appliquant, sera de former des âmes libérées de la nature et de la « chair du péché », par l'assujettissement à l'esprit de Dieu, et de remonter le courant naturaliste dont les casuistes, fustigés par la plume de Pascal, n'avaient point su arrêter les excès (2).

Cette remarque faite pour expliquer par quelle contradiction, assez naturelle, les jansénistes ont évité le dilemme où les enserrait leur doctrine, quelle sera leur pédagogie? Une simple analyse psychologique faite en fonction des principes de l'Augustinus va nous l'indiquer et nous permettre de la déduire de ces mêmes principes. Observons l'âme d'un enfant. Elle est, d'après les jansénistes, littéralement la proie du mal et du démon, « enfoncée en la chair de péché ». A peine aura-t-il atteint l'âge de raison, l'enfant sera la victime de ses « délectations mauvaises ». Par une loi nécessitante encore que sans contrainte (rappelons-nous la fameuse distinction), cette âme déjà si faible en elle-même, livrée à l'inconstante mobilité de ses désirs, mal défendue par un jugement peu développé et peu sûr, ne pourra que pécher.

---

(1) Voir Labauche, *op. cit.*, p. 232-233.

(2) La condescendance maladroite et coupable de ces derniers pour les vices de leur époque explique et excuse bien des choses dans l'erreur janséniste. Lire par exemple les propositions condamnées par Innocent XI, le 2 mars 1679. Elles exposent un *minimisme*, aussi bien en matière de morale qu'en matière de foi ou de rite sacramentaire, qui fait comprendre la réaction de Port-Royal. Cf. Denzinger, nº 1018 à 1083.

« Aussitôt que les enfants commencent à avoir la raison, dit M. de Sainte-Marthe, on ne remarque en eux que de l'aveuglement et de la faiblesse ; ils ont l'esprit fermé aux choses spirituelles, et ne les peuvent comprendre. Mais, au contraire, ils ont les yeux ouverts pour le mal : leurs sens sont susceptibles de toutes sortes de corruption, et ils ont un poids naturel qui les y porte avec violence. »

Varet, un autre janséniste, n'est pas moins expressif dans les conseils qu'il donne à sa sœur :

« Vous devez considérer vos enfants comme tout enclins et portés au mal. Leurs inclinations sont toutes corrompues, et n'étant pas gouvernées par la raison, elles ne leur feront trouver de plaisir et de divertissement que dans les choses qui portent au vice » (1).

Quant à Saint-Cyran, il affirmait un jour à M. Le Maître « qu'il était certain que le diable possédait l'âme d'un petit enfant dès le ventre de sa mère » (2).

Toutefois, la fatale délectation ne surviendra qu'en présence des objets qui l'attisent : « *Ignoti nulla cupido* » dit l'axiome de l'Ecole que le bon sens populaire a ainsi traduit : l'occasion fait le larron. Et donc, — ce sera la première et fondamentale règle des éducateurs jansénistes, — il faudra écarter de l'enfant, d'une manière absolue, impitoyable, la moindre influence qui pourrait devenir occasion de péché. Pour éviter la délectation mauvaise et soustraire l'enfant à sa tyrannie, on supprimera tout ce qui pourrait la faire naître. Cadre spécial où s'écoulera la vie de cette âme loin du reste des hommes ; éloignement du monde et de la société : voilà les conditions indispensables d'une bonne éducation mo-

(1) Varet, *De l'éducation chrétienne des enfants.*

(2) Parole susceptible d'une interprétation conforme à la doctrine catholique sur le péché originel, mais dont la forme, surtout dans la bouche de S. Cyran dont on connaît par ailleurs la pensée, est au moins outrée.

rale. La société, n'est-elle pas l'assemblage de tous les égoïsmes dépeints par La Rochefoucauld? Le monde, n'est-il pas le lieu de damnation terrible, « lieu de supplices où l'on ne découvre, par les yeux de la foi, que des effets effroyables de la justice de Dieu? » « Nous passons nos jours, ajoute Nicole, au milieu de ce carnage spirituel, et nous pouvons dire que nous nageons dans le sang des pécheurs, que nous en sommes couverts et que le monde qui nous porte est un fleuve de sang » (1).

On arrachera l'enfant non seulement au monde, mais à ses compagnons et à lui-même, par une surveillance constante et minutieuse. On lui refusera toute initiative, car cette initiative personnelle, en quelque matière qu'elle s'exerce serait nécessairement source de mal et de péché.

Au reste, — seconde conséquence de la doctrine, — ce dédain profond pour la chair, occasion de péché et prison néfaste de l'âme, qu'affirment avec éclat les jansénistes, doit leur faire négliger complètement tout un côté de l'éducation chez l'enfant, je veux dire l'éducation physique. Le corps n'est pas, en effet, le compagnon providentiellement donné à l'âme pour lui permettre d'atteindre sa destinée telle que l'a fixée le Créateur. C'est l'ennemi, c'est la corruption fatale, qu'il faut abattre et dompter par l'oubli et le mépris. Qu'importe

---

(1) NICOLE. *Traité de la crainte de Dieu.*

Il n'est pas sans intérêt de constater ici, par les réflexions de Sainte-Beuve à la suite de ce passage, l'impression produite sur bien des esprits par cette exagération de pensée et ce ridicule langage : « Ce sont ces pages-là, dit-il, où respire et suinte, pour ainsi dire, à chaque mot, l'idée de tortures éternelles, qui provoquaient directement Diderot à vouloir écraser l'*infâme*, c'est-à-dire la chose funeste, selon lui, à la paix naturelle des hommes. Ce *terrorisme* spirituel amène forcément une réaction en faveur du Dieu *des bonnes gens*. Le fait est qu'un homme qui a écrit de ces pages dans de petits traités destinés à être lus le soir en famille avant de s'endormir, commet sans le vouloir un attentat permanent sur la tendresse des imaginations humaines. — Peur salutaire ! dira-t-on. — Je répondrai : Les âmes tendres en pâtissent, les âmes généreuses s'en passent et quant à Sardanapale, il s'en moque. » — *Port-Royal*, IV, 473.

si le corps se développe en harmonie avec l'âme, qui grandit et s'enrichit d'expérience ou de savoir? Il deviendra un coursier rebelle au cavalier trop soucieux pour lui de ménagements et de soins.

Nous aurons l'occasion de critiquer ce déplorable principe, contraire même aux conseils du sage ascétisme chrétien. Contentons-nous de le signaler pour l'instant. On voit aisément quelle est sa raison d'être dans la pédagogie que nous esquissons.

Chez l'enfant, nécessairement voué aux caprices de la délectation mauvaise, le Baptême de Jésus-Christ est intervenu. Il a déposé la grâce, et partant la délectation « céleste ». Il y aurait lutte, si l'âme possédait le libre arbitre. Mais souvenons-nous qu'elle a seulement la liberté de contrainte et que la grâce suffisante donnée à cause du baptême et en vertu du caractère baptismal, est toujours, pour les jansénistes, *efficace* et *nécessitante*. Dès lors l'enfant, préservé déjà de la délectation mauvaise par les barrières infranchissables qu'on élève autour de lui, prendra aisément l'habitude nécessaire du bien. Le rôle de l'éducateur peut alors se définir de la façon suivante. De même que Dieu, dans le gouvernement du monde, agit le plus souvent par l'intermédiaire des causes secondes, mues par sa volonté de Cause première ; ainsi dans l'éducation des âmes prédestinées, s'Il envoie sa grâce efficace et s'Il nécessite l'orientation morale des sujets, Il veut que le maître ou *régent* soit l'intermédiaire de sa puissance et de son action. L'éducateur se fait la *cause seconde* dans l'œuvre éducatrice de la grâce. A lui d'établir, par une insensible mais constante pression sur l'intelligence et le cœur de l'enfant, l'*habitude nécessitante du bien*, et d'assurer le triomphe de la grâce efficace. Sans doute, puisque cette grâce, par définition, est irrésistible, Dieu n'a pas besoin du

maître, au sens strict, pour la faire aboutir, dans l'âme, à une solide vertu. Mais précisément le maître entre dans le plan divin comme un agent extérieur de la grâce. Son incessante vigilance aussi bien que sa domination forte comprimant le libre arbitre du disciple fixeront celui-ci dans la voie du bien, par le pli profond d'une longue accoutumance à suivre la bonne délectation. Rien n'indique mieux comment les jansénistes entendent leur œuvre pédagogique et dans quelle mesure ils veulent substituer la volonté du maître à celle de l'enfant, qu'une parole de Saint-Cyran rapportée par Lancelot. Le sévère abbé disait, parlant de l'éducation :

qu'il y falloit une grande charité, une grande patience, une grande sagesse, une grande assiduité et qu'il falloit continuellement appliquer [les enfants] au bien pour les empêcher de tomber dans le mal, *en imitant la conduite de Dieu sur ses élus, qui ne font le bien qu'autant qu'il les y applique par sa grâce.*

Or, nous savons assez, d'après le même Saint-Cyran, quelle liberté Dieu laisse aux élus favorisés de sa grâce, pour être pleinement instruits par cette comparaison.

Par suite de son rôle, tel que nous l'avons exposé, l'éducateur janséniste peut être assuré de son succès. Etant l'agent d'une grâce nécessitante, peu importe sa propre valeur de pédagogue. Si l'âme qu'il forme est prédestinée à la vie future la grâce triomphera toujours. Voit-il, au contraire, ses efforts échouer en face d'une âme difficile, rebelle, et ses conseils de sagesse, de moralité, de persévérance sont-ils méprisés par son élève? Vous le croirez alors troublé, inquiet de sa méthode ou de sa manière? Non, le janséniste ne connait pas ces heures d'angoisse ou seulement de peine et d'incertitude, que tout éducateur éprouve. La consolation est prompte. « Cet enfant, se dira-t-il, n'était pas prédestiné ; c'est un réprouvé, il n'avait donc point la grâce efficace et il sera toujours victime de la délectation mauvaise. » Le seul regret du

maître sera d'avoir perdu son temps à commencer une œuvre impossible.

Tels sont, logiquement déduits, les principes de la pédagogie janséniste. Mais pour continuer notre enquête, nous devons passer du domaine des idées à celui des faits et contrôler par la pratique de Port-Royal, où les « Petites Ecoles » nous offrent un champ d'expérience tout préparé, la théorie que nous avons dégagée des écrits théologiques ou des conseils pédagogiques laissés par les auteurs.

§ II. — *Les Petites Écoles ; les maîtres, les règlements et les usages.*

L'abbé de Saint-Cyran, dans les débuts, avait, parait-il, déclaré indigne d'un prêtre le rôle de maître d'école. Il ne faut peut-être voir dans cette opinion qu'un signe de mécontentement contre les collèges des Jésuites, déjà nombreux et prospères, où les réformateurs, comme bien on pense, n'étaient point couverts de fleurs.

En tout cas, le sentiment qui prévalut en lui, et qui fut vraisemblablement le plus sincère, était tout autre. L'abbé, à l'époque de son incarcération dans le donjon de Vincennes, et mûrissant déjà le plan du futur parti théologique, se préoccupait d'enseignement et d'éducation. Au dire du fidèle Lancelot :

il estimoit tellement la charité de ceux qui s'employoient à élever chrétiennement les enfants, qu'il disoit qu'il n'y avoit point d'occupation plus digne d'un chrétien dans l'Église... qu'à la mort une des plus grandes consolations que nous pouvions avoir étoit si nous avions contribué à la bonne éducation de quelque enfant et qu'enfin, cet emploi suffit seul pour sanctifier une âme, pourvu qu'on s'en acquitte avec charité et patience.

Lui-même s'adonnait, dès lors, à cette « dévotion » de l'enfance. Les *mémoires* nous rapportent comment il

recueillait des enfants à la mamelle et payait leurs nourrices ; avec quel soin il adoucissait sa langue dure et traduisait en termes simples son style ampoulé pour correspondre avec sa jeune nièce ; quelle joie lui procurait le petit groupe élevé autour de lui, ses neveux, les Bignon, les fils de d'Andilly et de M. Saint-Ange, les du Fossé. En 1643, ces premiers élèves sont réunis à Port-Royal. C'est l'aurore des Petites Ecoles que l'on va transporter, quatre ans plus tard, en plein Paris, rue Saint-Dominique-d'Enfer. Les princpaux maîtres se trouvent réunis dès cette heure, autour d'un docteur en Sorbonne, simple diacre, M. Walon de Beaupuis. Il fallait que la confiance des jansénistes fût grande en ce jeune homme de vingt-six ans, pour l'investir d'une charge à leurs yeux si importante et lui remettre en quelque sorte l'avenir de leur société. Walon de Beaupuis était, en effet, leur plus chère recrue, l'élève préféré du grand Arnauld, dont la *Fréquente Communion* avait séduit le cœur et l'intelligence, l'enfant docile de M. Singlin qui l'avait poussé dans les ordres. Le jeune supérieur avait cet attrait des âmes à la fois impressionnables et réfléchies, qui suivent l'impulsion reçue tout en sachant se garder d'une passivité trop servile. Rien ne le dépeint mieux que cette longue attente indécise en face du sacerdoce où son directeur lui ordonnait d'avancer. Il obéit, mais lentement, et après de longs arrêts il reçut la prêtrise en 1666. Nul n'était pénétré plus que lui des « grandes vérités » que prêchait Saint-Cyran, et nul ne savait mieux les adoucir par le spectacle de l'exemple et l'amabilité paisible de l'abord. De là vint son influence qui fut bienfaisante, autant à Paris qu'à l'école du Chesnay, où nous le trouvons régent après 1653. Sous sa direction, fut écrit le seul règlement détaillé que nous possédons des Petites Ecoles de garçons. Il est, à vrai dire,

son œuvre, et l'on y retrouve, avec l'austérité du janséniste, bon nombre d'usages qui paraissent des réminiscences du collège des Jésuites où Walon fit sa rhétorique sous le P. Nouet. Certains détails se ressentent de l'*Augustinus* et font craindre, pour la pratique, les exagérations des régents, mais tel qu'il est il porte la marque d'une âme pieuse, d'un esprit mesuré et sage.

Avant même M. Walon, un autre solitaire s'était chargé de l'instruction des enfants à Port-Royal. C'est Lancelot, le « maître essentiel », dit Sainte-Beuve, qui entre en fonction dès 1643. Moins porté à l'action que le supérieur du Chesnay, moins éducateur, au sens plein du mot, que professeur, il s'efface devant Saint-Cyran pour lequel son admiration émue n'a pas de bornes depuis le jour où l'abbé l'a arraché à la maison de Saint-Nicolas et à la discrète influence de M. Bourdoise. La domination impérieuse que le réformateur entend exercer sur les âmes convient à la nature douce et timide de Lancelot, plus docile à suivre qu'impatient d'entraîner. Une fois conquis, il est inébranlable. Il ne transige pas sur les principes enseignés à Port-Royal, il préfère à cette trahison de conscience les ruptures éclatantes. C'est ainsi qu'en 1672, chargé de l'éducation des jeunes princes de Conti après la fermeture des Petites Ecoles, il renoncera à ses fonctions pour ne pas conduire à la comédie ses jeunes élèves. Appliqué et vigilant dans son rôle de pédagogue, il exerce d'abord sur lui-même la rigide surveillance dont ses doctrines lui aggravent la responsabilité, et il comprime, dans une mortification incessante de tout l'être, la tendresse native qui fait le fonds de sa nature et voudrait s'épancher. Peut-être est-ce la seule cause de son étrange mélancolie, cette souffrance volontaire, héroïsme inutile d'une conscience faussée. Cette âme riche de sensibilité et de dévouement,

cet « innocent René » comme l'appelle encore l'historien des Solitaires, usa le meilleur de sa vie à écrire de pesantes grammaires et s'en fut mourir tristement, sous le froc des Bénédictins, en exil à l'abbaye de Quimperlé

Timide aussi, s'arrêtant à mi-chemin (il resta, sa vie durant, simple clerc-tonsuré), accommodant et modéré nous apparaît Nicole, venu plus tard aux côtés de Lancelot qu'il aidait dans l'enseignement des belles-lettres et de la philosophie. Malgré de nombreux traits communs, Nicole s'élève au-dessus des *natures secondes*, parmi lesquelles se range l'auteur des *Racines grecques*. La force de sa personnalité n'eût pas suffi, sans doute, à le préserver de la domination toujours absolue et écrasante, coutumière à Saint-Cyran. Mais il eut l'heur de ne le point connaître. De Singlin et d'Arnauld, ses initiateurs, il ne subit jamais l'emprise totale qui l'eût, comme tant d'autres, poussé aux extrêmes, et sa diplomatie, qui pourtant avait su trouver la distinction fameuse du *fait* et du *droit*, fut plus d'une fois jugée indigne des purs disciples de l'évêque d'Ypres. Il n'est guère que le *cousin germain* de Port-Royal. L'a-t-il compris et par loyauté d'âme voulut-il éviter un désaccord de méthode? Il eut, dans tous les cas, assez peu de contact avec les élèves, se contentant de la sphère intellectuelle où il les servait, voulant rester « plutôt leur moniteur que leur maître », et d'ailleurs absorbé par ses polémiques et ses ouvrages. On sait pourtant, par ses *Traités de morale*, quel écho fidèle rendaient sa langue et sa plume, des doctrines de Saint-Cyran.

Après les gloires des Petites Ecoles, il faut citer les modestes ouvriers dont l'action, moins éclatante au dehors, fut peut-être la plus réelle et la plus profonde sur les jeunes « Messieurs ». M. Sainte-Marthe, Du Guet, auteur de l'*Institution d'un prince*, le bon Fontaine,

sympathique à ses élèves que gagnait sa sollicitude, humble à l'excès, n'osant, lui « pauvre avorton », dit-il, se présenter devant M. de Saci « cette lumière élevée sur le boisseau » ; consciencieux et discret, bienveillant et paternel. Les frères Dirois, un Floriot, dont on ne sait à peu près rien, Coustel, l'acolyte de M. Walon de Beaupuis, qui nous a laissé, avec la renommée d'une vie paisible et vertueuse, dans son uniformité monotone et proverbiale, un recueil de *Règles* pédagogiques, dont l'étroite rigueur appuyée sur une théologie très janséniste nous édifiera bientôt. Nommons enfin Guyot, qui traduisit les auteurs latins et grecs afin de les expurger. Ses services méritaient mieux que l'oubli systématique où l'ont abandonné les Solitaires pour le châtier des éloges qu'il décerna aux Jésuites.

Après les Solitaires pédagogues il importe de rappeler quelques-unes au moins des religieuses du Saint-Sacrement qui remplirent auprès des petites filles le même office.

Ici, les portraits s'enlèvent avec une saisissante vigueur. Le premier, les dominant tous, est celui de l'abbesse Angélique. Qui ne connaît l'histoire de cette fille des Arnauld, entrée au couvent par ambition familiale « à condition qu'on la fît abbesse », s'y révélant tout à coup héroïque, passionnément éprise de ses austères devoirs, refusant, dans une journée célèbre, l'accès du cloître à son père irrité, disputant le monastère de Maubuisson à l'intrigante Mme d'Estrées, chaque jour plus ardente dans la recherche de la « vileté » et du sacrifice, méritant enfin parmi les éloges funèbres ces étranges paroles : « Elle avait le don d'inspirer la crainte », et « l'on pouvait douter qu'elle eût du naturel ».

Ce que fut Mère Angélique, pour les novices et les élèves de Port-Royal, on le sait trop. Sa propre fa-

mille lui fournit une victime dans la personne de la petite Marie-Claire, dont elle accablait l'esprit et le corps sous les pénitences les plus dures, abusant de la timidité d'une enfant et de l'affection naïve d'une sœur cadette. Marie-Claire prit l'habit à quatorze ans ; elle mourut des excès où l'entraînèrent Saint-Cyran et Angélique.

Impitoyablement sévère pour les autres comme pour elle-même, l'abbesse n'allait-elle pas jusqu'à mortifier ses religieuses mourantes avec la dernière rigueur, pour augmenter leurs mérites, disait-elle, mais au risque de les jeter dans le désespoir? Le rire de la jeunesse la faisait frémir et jamais elle n'approchait ses enfants de Port-Royal sans un tremblement de crainte, comme si elle eût frôlé l'incarnation du mal.

Avant Marie-Claire, d'autres sœurs d'Angélique l'avaient rejointe « au désert », qui furent ses collaboratrices auprès des enfants. Jeanne, d'abord, plus tard connue sous le nom de « Mère Agnès ». Elle subit sans résistance l'ascendant de son impérieuse aînée, pour qui sa nature froide et discrète, orgueilleuse aussi comme tous les Arnauld, était une proie facile. Mère Agnès adopta tout l'esprit du jansénisme. Elle est l'auteur du fameux *chapelet secret*, condamné en Sorbonne, et loué par Saint-Cyran, où elle invitait religieuses et novices à adorer successivement seize attributs de choix du Sauveur, tels que l'*inaccessibilité*, l'*inapplication*, l'*incommunicabilité.* Qu'on juge si elle savait inculquer à ses élèves l'horreur du monde, d'après une lettre qu'elle écrivait à son neveu Antoine Le Maistre : « Mon très cher neveu, ce sera la dernière fois que je me servirai de ce titre. Autant que vous m'avez été cher, vous me serez indifférent... » Qu'avait-il fait, le malheureux? Il avait fait part à sa tante d'un honnête projet de mariage.

La propre mère de cet Antoine Le Maistre devait entrer à Port-Royal, où elle retrouva ses sœurs et ses trois fils (1). Quand elle s'enferma pour échapper à son brutal époux, ses compagnes furent frappées de la charité compatissante et douce qui animait cette âme maternelle. Plus que toute autre, elle avait la connaissance du monde extérieur et de l'enfance, le don de se faire aimer des petits. Catherine n'eut cependant jamais de fonctions officielles parmi les religieuses vouées à l'éducation, si elle remplit auprès des enfants un ministère, ce fut à titre d'auxiliaire, et, somme toute, assez rarement. Cette réserve est regrettable, mais les raisons qui la lui firent imposer sont transparentes. Mme Le Maistre, venue au couvent après huit ans de mariage, était moins de Port-Royal, elle était d'ailleurs « la moins Arnauld des Arnauld ».

Il reste peu de traces, dans les documents des écoles, de Sœur Anne-Eugénie, la plus mondaine de la famille, convertie aussi par Angélique, et que son heureuse gaieté de caractère rendait plus accessible à l'enfance. De ses idées et de sa manière, en pédagogie, nous savons seulement son horreur du monde et ses craintes du moindre souffle extérieur qui eût pénétré dans le couvent.

Il nous reste un dernier portrait à tracer, et non le moins important. C'est, en face de M. Walon de Beaupuis, qui rédigea le règlement des jeunes garçons, Jacqueline Pascal, auteur du règlement des filles. Prodigieuse intelligence, âme ardente et impressionnable, comme son frère Blaise, mais contenue par une volonté de force peu commune, il ne fallut rien moins que l'auteur des *Pensées*, converti le premier, pour gagner Jacqueline à Port-Royal. A peine entrée dans le cloitre, sur

(1) Antoine, dont nous venons de parler, de Séricourt et de Saci qui fut prêtre.

l'ordre de M. Singlin, la jeune fille s'impose à l'admiration de ses compagnes qui lui donnent, au bout de quatre mois seulement, l'habit religieux. Quatre ans plus tard, elle est maîtresse des novices et sous-prieure. A ce double titre, Sœur Sainte-Euphémie dirige l'enseignement des enfants : « On m'a aussi chargée, ajoute-t-elle, de leur conduite dans ce qui regarde la conscience, en sorte qu'elles n'ont que moi pour conseil dans la maison ; car au dehors elles ont leur confesseur » (1). Jacqueline s'acquitta de ses fonctions avec le dévouement d'un grand cœur, s'inquiétant des plus petits détails quand il s'agissait de former des âmes croyantes. Elle y apporta aussi, hélas ! la sévérité de l'abbesse, qui l'avait instruite de ses doctrines sur la nature humaine et le monde, l'orgueil des disciples de l'*Augustinus* qui se donna libre cours un peu plus tard et fut d'un néfaste exemple sur les jeunes élèves. Le *règlement* que nous étudierons bientôt achèvera de nous renseigner sur la méthode de Sœur Sainte-Euphémie.



L'époque où ces illustres personnages des deux sexes s'appliquèrent à la pédagogie est la plus belle période de Port-Royal, signalée par une magnifique activité littéraire chez ses membres dont le renom attirait les fils de leurs amis.

La jeunesse confiée aux jansénistes se répartit en quatre groupes. A l'abbaye des Champs, les petites filles, au nombre, probablement, d'une trentaine. Tout voisin, le château des Granges, contenant vingt enfants, fait partie des Petites-Ecoles proprement dites, ainsi que le Chesnay, également habité par vingt écoliers, et le château des Trous qui n'en reçut guère plus de dix.

---

(1) Cousin, *Jacqueline Pascal*, ch. iv.

L'essai pratique de pédagogie janséniste fut, on le voit, bien restreint, puisqu'il n'atteignit pas cent enfants, et bien court, car il ne dura que quelques années. Si l'on songe, en effet, aux vicissitudes que subirent les écoles de Port-Royal, transportées, fermées, modifiées tour à tour, il faut réduire de beaucoup les seize années qui s'écoulèrent depuis le premier essai de 1643 jusqu'à la fermeture définitive en 1660.

C'en est assez cependant pour juger les méthodes en connaissance de cause et nous prononcer sur la doctrine qui l'inspira.

Pénétrons dans les Petites Ecoles afin de saisir sur le vif l'esprit qui règne entre leurs murs. Interrogeons autant qu'il se peut faire, à trois siècles de distance, les visages d'adolescents qui animent « chambrées », cours et chapelle, et qu'on voit circuler dans un religieux silence. Ces écoliers, ainsi entrevus entre les lignes des documents et des *mémoires*, ont l'aspect paisible d' « enfants sages ». Mais ils semblent manquer un peu, dans leur ferveur édifiante, de l'entrain habituel à leur âge, jouer un rôle forcé de personnes graves qui leur pèse et fait ressentir quelque indéfinissable sentiment de gêne à l'observateur de ces petits « Messieurs ».

Ne cédons pas à cette impression fâcheuse et prématurée. Il nous faut dépouiller équitablement le dossier des pièces officielles. Le procédé pour être long et peut-être fastidieux au lecteur, sera du moins loyal et précis ; il nous mettra à couvert du soupçon d'avoir fait dire aux documents sur lesquels doivent s'appuyer nos appréciations, plus que dans leur forme authentique ils ne permettent d'affirmer (1).

---

(1) Certains auteurs, Mgr Ricard, par exemple (*Les premiers jansénistes de P. R.*), pour n'avoir pas serré de près les documents et s'être trop livrés à l'impression qui se dégage des luttes jansénistes, ont exagéré les critiques à l'adresse des méthodes pédagogiques de Port-Royal. On a déjà d'assez graves reproches à leur faire.

Nous avons, ainsi qu'il été dit, de M. Walon lui-même, le règlement de l'école du Chesnay :

Il y avoit un maître dans chaque chambre, avec cinq ou six enfants. Les lits étoient disposés de manière que le maître les voyoit tous du sien. Chacun avoit sa table à part, et elles étoient rangées de manière que le maître les voyoit toutes, mais ils ne pouvoient se parler les uns aux autres. Chacun avoit son tiroir, son pupitre et les livres nécessaires, de sorte qu'ils n'étoient point obligés de rien emprunter à leurs compagnons.

On se levoit à cinq heures et demie et on s'habilloit soi-même. Ceux qui étoient trop petits étoient habillés par un garçon. On faisoit la prière en commun dans la chambre et ensuite chacun étudioit sa leçon qui étoit de la prose pour le matin.

A sept heures, chacun la repetoit au maître l'un après l'autre. On déjeunoit ensuite, et en hiver on se chauffoit. Après le déjeuner, on se remettoit à sa table ; chaque enfant faisoit sa version qu'on lui recommandoit de bien écrire. La version faite ils la lisoient au maître l'un après l'autre. S'il restoit du temps on leur faisoit expliquer la suite de leur auteur qu'ils n'avoient point préparée.

A onze heures on alloit au réfectoir, et un de ceux qui avoient été confirmés récitoient un verset du Nouveau Testament en latin. Les enfants d'une même chambre étoient à une même table avec leur maître qui avoit soin de leur servir à manger, et même à boire. On faisoit la lecture pendant le repas. Au sortir du réfectoir, on alloit en récréation au jardin en tous temps, excepté lorsqu'il faisoit mauvais ou qu'il étoit nuit. Comme le jardin étoit plus vaste et plein de bois et de prairies, il étoit défendu de sortir sans permission d'un espace qui étoit marqué. Les maîtres se promenoient au même lieu sans jamais perdre de vue les enfans.

A une heure, on alloit dans une salle commune jusqu'à deux. Les enfants y apprenoient un jour la géographie et un autre l'histoire. A deux heures, ils remontoient dans leurs chambres pour étudier la poësie dont ils faisoient la répétition au maître à quatre heures après quoi ils goutoient...

Vers six heures, on soupoit. Tout s'y passoit comme au dîné. La récréation qui suivoit ce repas, duroit jusqu'à huit heures, que les enfans remontoient à leurs chambres pour étudier leur leçon du lendemain. A la demie on faisoit la prière en commun. Tous les enfans des différentes chambres, les messieurs et les domestiques y assistoient. Après qu'elle étoit finie, chacun retournoit à sa chambre pour se coucher. Le maître de chaque chambre étoit présent ainsi il se couchoit le dernier et se levoit le premier (1).

Ce règlement n'est pas tout à fait complet. On n'y

(1) Fontaine, *Memoire*, t. I. Règlement de l'école de Chesnay, mémoire de M. Wallon.

trouve pas mentionnés, chose étonnante, les exercices de piété des enfants. Force nous est de glaner çà et là quelques renseignements qui nous permettent d'achever le tableau. C'est ainsi que Fontaine nous décrit l'emploi du dimanche. A huit heures : catéchisme, suivi de la messe paroissiale à laquelle assistent les écoliers sans exception. Le soir, vêpres, avec sermon de M. Singlin ou de M. de Saci, suivies d'un congé.

D'autre part, il arrive souvent, au moins à Paris, et aux Granges, que les élèves récitent le grand office en compagnie de leurs maitres : « Nous mangions ensemble, dit Lancelot, ayant avec nous quelques enfants... Nous disions matines tous ensemble la nuit » (1). Ce dernier point, pourtant, ne parait pas de règle, même aux Champs, mais bien un usage, sans doute conseillé et encouragé.

Ce dispositif que nous lisions plus haut diffère peu de l'horaire journalier que suivent nos maisons modernes d'éducation religieuse. Il sera loisible tout à l'heure de nous demander chez qui, d'elles ou de Port-Royal, la similitude ou seulement l'analogie, est un mérite, voire peut-être un défaut. Pour l'instant continuons notre enquête en citant le curieux *règlement des enfants* (c'est au tour des filles) imprimé dans le volume des *Constitutions du monastère de Port-Royal*, et dû à Jacqueline Pascal.

Les plus grandes se lèvent à quatre heures : celles qui suivent à quatre heures et demie : les moyennes à cinq heures ; et les plus petites selon leur besoin et leurs forces....

Aussitôt qu'elles sont levées, elles adorent Dieu et baisent la terre, et puis, viennent toutes dans la pièce destinée pour s'habiller, et adorent Dieu encore une fois devant leur oratoire à deux genouils, et tout haut, de crainte que quelqu'une ne l'ait oublié.

Les grandes se peignent l'une l'autre, et elles doivent faire cette

(1) C'était aux Champs, durant la captivité de Saint-Cyran, dans la première année des écoles. LANCELOT, *Mémoires*, t. I, 109.

action dans un parfait silence... Aussitost que les grandes sont habillées elles peignent et habillent les petites avec le même silence.

La journée commence par la prière du matin, après quoi les jeunes pensionnaires se rendent à la chapelle où a lieu la récitation de Prime du grand office. Les heures de cet office se réciteront à peu près en entier au cours de la journée.

A la fin de Prime elles font un petit espace de temps, environ de deux *Miserere*, pour considérer devant Dieu ce qu'elles ont à faire le long de la journée et les fautes principales qu'elles auroient pu commettre le jour précédent, afin de luy demander sa grâce pour prevoir et éviter les occasions qui les y ont fait tomber.

[Suit le déjeuner, pendant lequel on lit le martyrologe], afin qu'elles sçachent bien de quels saincts l'Eglise fait particulière mémoire en ce jour, et qu'elles se mettent sous leur protection.

Sans récréation, dans le silence toujours, les fillettes commencent leur travail en chambre.

On tasche d'accoutumer les enfans à se mortifier et à ne point suivre leurs inclinations, en s'attachant plûtost à un ouvrage qu'à un autre. C'est pourquoy on leur représente que le travail qu'elles font plaira d'autant plus à Dieu qu'il leur plaira moins...

Dans les occasions où quelqu'une feroit quelque faute, on l'en reprend devant toutes, et on prend là sujet de leur représenter l'horreur du vice, et la beauté de la vertu. J'ay trouvé qu'il n'y a rien qui leur serve tant...

A toutes les heures de la journée, une d'elles dit tout haut et à genoüils une prière selon la saison et le temps auquel on est, comme en Carême sur la Passion, etc., toutes demeurent assises, il n'y a que celle qui en a la charge qui se met à genoüils aussitost que la cloche sonne.

On les accoutume à aymer beaucoup l'ouvrage et à porter partout de quoy travailler afin de ne point perdre de tems dans certaines rencontres que l'on n'auroit point préveues : elles travaillent aussi aux récreations, au moins celles qui sont un peu grandes, sans que néantmoins on les y oblige...

Elles ne vont d'ordinaire jamais seules parmy le monastère et encore moins deux ou trois ensemble. S'il arrive néantmoins quelque nécessité de faire faire quelque ouvrage parmy le monastère, on prend une des plus sages et des moins curieuses, et cela même fort rarement.[Après tierce, les enfants assistent à la Messe]:

Je ne puis m'empêcher de dire icy que l'on ne sçauroit trop recommander aux enfans le respect à l'Eglise, et particulièrement durant la Sainte Messe, et qu'il faut punir avec force les fautes qui s'y commettent, et même les priver d'entrer en l'Eglise hors

les jours de feste, autant de tems que l'on jugeroit cette privation nécessaire pour leur bien.

Vient ensuite une classe d'écriture commencée par la prière. A onze heures, la récitation du *Confiteor* est d'usage, interrompue, au milieu, par une sorte d'examen particulier. Les plus grandes continuent l'office par l'heure de Sexte, qui précède le repas principal durant lequel on fait une lecture pieuse.

Le réfectoir sonne pour l'ordinaire ensuite de sexte, et elles y vont toutes avec la même modestie qu'à l'Eglise.

Enfin, voici nos petites filles en récréation. Ici, comme partout, elles sont compassées et graves, à l'instar de leurs maîtresses ou des solitaires.

Si la récréation se fait à la chambre, les grandes [elles ont toutes moins de seize ans], s'arrangent tout en un rond autour de leur maîtresse, s'entretenant modestement et familierement selon leur portée...

Hors les plus petites qui jouënt toujours, toutes travaillent sans perdre leur tems, et elles y ont pris une si bonne habitude, qu'il n'y a rien qui leur ennuye tant que les récreations de festes...

Tout ce qu'elles disent doit être entendu de leurs maîtresses, et on entretient toujours la coutume que l'on a prise, qui est qu'en quelque lieu que ce soit on leur fasse dire tout haut ce qu'elles ont dit tout bas, à moins qu'elles disent humblement, qu'elles supplient qu'on leur permette de ne le dire qu'en particulier à leur maîtresse...

Il est difficile, en effet, que les pensionnaires de Port-Royal ne soient pas tentées de contrevenir à l'article du réglement qui dresse la liste des sujets de conversations prohibés. On ne parlera, y est-il signifié avec de longs développements, ni des Sœurs, ni du monde, ni du réfectoire, ni du parloir, et de ce qu'on y aurait appris, ni des songes qu'on aurait eus, ni même des mouvements de ferveur que Dieu aurait communiqués à quelqu'une des jeunes compagnes. Il se peut, après cela, que l'imagination de nos fillettes se refuse à servir leur langue et à alimenter les discussions.

C'est pourquoy leurs maîtresses ont soin de leur parler et de

s'entretenir avec elles, afin de les aider à dire des choses raisonnables qui leur ouvrent l'esprit.

Une correction parfaite est prescrite durant les récréations.

Elles évitent toutes sortes de familiarités les unes envers les autres ; comme de se caresser, baiser ou toucher sous quelque prétexte que ce puisse estre ; les grandes mesmes n'usent point de cette familiarité envers les petites. Si l'on defend toutes ces choses à la récréation, à plus forte raison elles ne doivent jamais estre faites ny dites en un autre tems, où jamais elles ne se doivent parler qu'en présence de leurs maîtresses, et pour quelque besoin.

Parmi les sanctions de ces préceptes, l'une, périodique et curieuse, est une confession publique, nommée parmi les enfants comme parmi les religieux des grands Ordres : la coulpe. N'allons pas croire qu'elle est de pure forme.

Il faut qu'elles reconnoissent que l'on n'y agit par aucun mouvement déréglé soit de passion ou de propre interest : ce qui n'empêche pas qu'on ne les reprenne avec force, afin qu'elles soient véritablement humiliées et confuses... C'est pourquoy on leur donne pénitence de toutes les fautes considérables dont elles s'accusent ; ce que je n'ay pas reconnu leur avoir osté la liberté de les dire (1)

Il faudrait encore citer les articles qui ont trait au règlement des études, si l'on voulait examiner dans toutes ses parties l'Œuvre des Petites Ecoles ; nous prendrions alors pour guides les ouvrages sensés d'Arnauld, de Nicole, de Guyot. Nous n'étendrons point jusque-là notre sujet qui est seulement d'étudier la méthode de formation morale tirée, par les jansénistes, de leurs doctrines.

Tels qu'ils se présentent, les règlements que nous venons de parcourir sont déjà fort instructifs. Le second, celui des filles, est surtout précieux parce qu'il traduit mieux que le premier, dans ses exposés minutieux et

(1) *Reglement* imprimé à la suite des *Constitutions du Monastere de P. R.*

par les raisons qu'il donne de son dispositif, les théories chères à ses auteurs et le caractère particulier des écoles de Port-Royal. Cela tient à ce que le système de clôture était plus facile et mieux admis pour des fillettes que pour de jeunes garçons. De plus, le souci du détail, le soin minutieux des moindres choses que nous remarquons au couvent « des Champs », est le propre du caractère féminin. On pourrait ajouter peut-être que Jacqueline Pascal, s'arrêtant moins aux conseils de prudence diplomatique que M. Walon, écrivait avec moins de réserve que ce dernier. En tout cas, la douceur relative du règlement du Chesnay ne suffit pas à nous épargner l'impression de l'ensemble. C'est la contrainte sans violence mais plus pénible que la violence parce que perpétuelle et obstinée. Ces bouches fermées par les prohibitions sans nombre des sujets de conversation les plus naturels aux pensionnaires, ces jambes remuantes qu'on accoutume à ne point courir, ces natures fraîches et primesautières lentement assujetties au moule d'une gravité forcée par l'action incessante d'une jalouse surveillance, tout cela n'est-il pas pénible comme le spectacle d'un jeune cheval pris au lasso, que le maître conduit et qui s'en va, la tête basse, asservi et humilié?

Pourtant les jansénistes ont aimé les enfants. Les meilleurs d'entre eux, nous l'avons vu, se sont donnés tout entiers, intelligence et cœur, sans arrière-pensée de parti, à l'œuvre de l'éducation. Que ce soit la Mère Angélique, ou que ce soit Nicole, nous les voyons se prendre au charme irrésistible de la patiente et laborieuse application exigée par la « culture » d'une âme qui s'ouvre à la vie. Malgré tout, et par une inconséquence qui fait honneur à de tels cœurs, on sent qu'ils cherchent dans la pratique, à dissimuler la rigueur de leurs systèmes sous la naturelle et affectueuse inclination qui les fait se pen-

cher vers les petits êtres dont leur solitude s'égaie. Mieux que personne, ces hommes ou ces femmes orgueilleusement austères et sacrifiés, illustrent cette parole de Bersot : « Il est difficile d'approcher la jeunesse sans l'aimer, et c'est une plus grande douceur pour des hommes qui ont rompu avec leur famille naturelle ; ils retrouvent là ce qu'ils ont perdu. »

Le terrible Saint-Cyran, qui traite les âmes comme on sait, par la méthode des « retranchements », et exige sur elles une impérieuse domination, adoucit sa rigueur coutumière en faveur des écoliers de Port-Royal :

Il ne pouvoit souffrir qu'on eût envers eux un air trop sévère, et une conduite trop impérieuse qui tint quelque chose du mépris, ou qui fût capable de leur abbattre l'esprit et de les rendre pusillanimes... Au contraire, il vouloit qu'on leur témoignât une honnête familiarité, qui allât à les gagner par une douceur réglée et un amour véritablement paternel.

Il recommandait à leur égard, lui toujours autoritaire et impatient, la longanimité et la patience, voulant « qu'on souffrît d'abord leurs fautes afin de s'éprouver soi-mesme devant Dieu et ne rien faire par promtitude ». Ses successeurs et disciples ont écrit de belles pages sur cette fondamentale vertu de l'éducateur. Dans leurs dissertations prolixes mais marquées, il faut l'avouer, au coin du bon sens, on croirait souvent entendre l'avertissement plus bref d'un quasi-contemporain, qui n'était pourtant point de leurs amis, et devait protester plus tard contre son inscription sur la liste des *appelants*. « La patience, disait J.-B. de la Salle, bien loin d'être une marque de faiblesse, est principalement le caractère des grandes âmes, de celles qui sont réellement fortes (1). »

Mais, nous l'avons dit, et les règlements des écoles nous l'ont montré, là ne s'arrêtaient pas, malheureusement, les méthodes et l'esprit de la pédagogie jansé-

(1) *Conduite des écoles chrétiennes.*

niste. Autour de l'enfant, tout un réseau s'étendait, aux mailles serrées et résistantes, enserrant les formes de sa vie, le poursuivant dans tous les domaines de ses facultés pour créer autour de lui un cadre spécial, une atmosphère de choix qui devait le préserver et le soutenir envers et contre sa propre nature.

L'enseignement d'abord, est préparé dans ce but.

Hélas, dit Guyot, il faut déplorer comme un malheur, que les Chrestiens soient obligés en quelque sorte de lire les livres des Payens, au moins pour apprendre la langue grecque et la latine ; c'est pourquoy il ne le faut faire que par quelque nécessité considérable, qui nous pourra excuser devant Dieu, et nous donnera lieu d'espérer sa grâce et son assistance pour empescher que ces lectures prophanes, des autheurs mesme les plus honnestes qui ont toujours quelque venin, ne fassent de méchantes impressions sur nostre esprit.

Donc, non contents de passer sous silence les pages licencieuses des chefs-d'œuvre antiques, nos Messieurs éditeront des traductions polies et « rendues très honnêtes en y changeant fort peu de choses » de Virgile, Cicéron, Térence ou Phèdre. On y verra des Romains faisant assaut entre eux de civilités à la XVIIe siècle ; M. Lebègue (*Balbus*) et M. de Pomponne (*Pomponius*) se traitant bien bas de Monseigneur, et demandant l'un à l'autre : « Comment se porte *Madame votre femme?* que dit *Mademoiselle votre fille?* » Les écoliers apprendront ainsi les coutumes du beau langage. Mais, de peur qu'ils n'en viennent à trop goûter les futiles élégances des anciens, on aura soin, à l'occasion, de leur rappeler quelques propositions de Jansénius. Ainsi fait Saint-Cyran, toujours attentif à la formation théologique des nourrissons de Port-Royal, espérance du parti augustinien. Un jour, il entre à l'improviste dans une chambre et trouve les enfants au travail. Il dit, les caressant : « Hé bien, que faites-vous? car il ne faut pas perdre de temps, et ce que vous ne remplissez pas, le diable le prend pour lui. »

Les écoliers montrent leurs livres, ils étudient Virgile : « Voyez-vous tous ces beaux vers-là, reprend l'abbé? Virgile, en les faisant, s'est damné, parce qu'il les a faits par vanité et pour la gloire. Mais, vous, il faut que vous vous sauviez en les apprenant, parce que vous devez le faire par obéissance et pour vous rendre capables de servir Dieu. » Pauvre poète ! Dante est, pour son guide, moins sévère que Saint-Cyran.

Remanier des éditions littéraires, insinuer les doctrines de Jansénius à propos des poésies latines, ne fait pas tout pour la préservation effective. La vie extérieure de l'enfant doit être entourée de minutieuses précautions, sa retraite défendue contre les vents du dehors qui pourraient apporter les miasmes malsains du monde. En un mot, à l'adolescent comme à l'homme désireux de la perfection, il faut imposer le cloître, la vie de solitude. Qui oserait s'en étonner quand nous avons appris que le monde est un océan de crimes et de douleurs vengeresses? « La conversation du monde est presque continuellement l'école du diable. » « Le diable est le plus grand auteur et le plus grand écrivain du monde, aussi bien que le plus grand parleur, puisqu'il a part à la plupart des écrits et des paroles des hommes (1). »

Il n'est, par conséquent, qu'un seul moyen de sauver l'enfant, c'est « *en le contraignant et resserrant dans les bornes d'une exacte discipline, comme dans une cage*, pour lui apprendre à être sage et vertueux... Il faut *fermer autant qu'il est possible toutes les ouvertures de la cage* qui donnent à l'esprit le plus d'envie d'en sortir. » L'enfant réclame d'ailleurs une contrainte prolongée, et « il faut plus d'une cage pour le faire subsister et le rendre capable d'être instruit (2). »

---

(1) NICOLE, *Essais*, t. X, p. 198 ; t. XII, p. 176.

(2) GUYOT, Préface à l'édition des *Billets que Cicéron a écrits*... 1668.

Voilà le frêle oiseau bien enfermé, les expressions sont claires. Avant Guyot, que nous venons de citer, Saint-Cyran pensait les mêmes choses. Il exigeait aussi bien pour les jeunes garçons que pour les fillettes, « qu'on eût grand soin de retrancher les commerces ou les occasions du dehors, où ils eussent pu recevoir quelque impression peu avantageuse ; et il avoit coutume de dire que la communication avec le monde communiquoit un air contagieux qui ne faisoit pas moins de tort aux âmes que la peste en fait aux corps. » C'est pourquoi l'on devra élever en serre chaude les enfants chrétiens dont on veut rendre l'âme vertueuse et conserver le cœur pur.

A Port-Royal, dit M. de Sainte-Marthe :

On avoit soin qu'ils n'entendissent et ne vissent rien jamais qui pût blesser la modestie et la pureté qui est si délicate à cet âge. On tâchoit de les laisser dnas une heureuse ignorance de toutes les choses dont la connoissance leur pouvoit nuire, et *de tenir toujours leurs yeux fermés*, afin qu'ils ne vissent jamais aucun de ces objets dont la seule vue peut faire à l'âme des plaies mortelles...

Comme il est presque impossible que des enfans *qui sont encore complètement assujettis aux sens*, ne fassent ce qu'ils voient faire aux autres, les maîtres tâchoient de les instruire encore plus par leurs actions que par leurs paroles, et même ils avoient un soin particulier de n'avoir que des domestiques bien réglés, afin que ces enfans, ne voyant jamais devant eux que des bons exemples, *fussent heureusement contraints* de faire ce qu'ils voyaient faire, et de marcher dans la voie où on les conduisoit... et cependant on les fortifioit contre les maximes du monde. On leur découvroit comme tout y est plein de pièges, on leur apprenoit que les chrétiens en devoient user comme n'en usant point, et que pour le vaincre il falloit n'aimer ni ses richesses, ni ses grandeurs, ni ses plaisirs.

Dans ce sens, Coustel aime à citer saint Jean Chrysostome, qui compare l'âme d'un enfant à une ville toute d'or qu'un gouverneur — c'est le maître, — est chargé de garder. Aucune proscription n'est trop sévère quand il s'agit de pourvoir à la sûreté des remparts : « Les bals sont des lieux infâmes où les jeunes filles se prostituent aux yeux et aux désirs de ceux qui y entrent », écrit

l'impitoyable Varet. La comédie est « un divertissement dangereux, indigne d'un chrétien ». Cet auteur va jusqu'à réprouver, comme une occasion de péché, la promenade en public (1) ! La famille même n'est que tolérée à Port-Royal quand elle vient visiter une jeune pensionnaire. Sœur Anne-Eugénie eût volontiers supprimé le parloir. Elle n'y conduisait ses élèves, nous disent les relations,

qu'avec une répugnance infinie, et, lorsqu'elle y étoit, elle avoit une attention extrême à écarter les discours qui pouvoient inspirer l'amour du monde. Elle apprenoit aux enfans que la compagnie des gens du monde étoit contagieuse pour les âmes comme la peste l'est pour le corps.

Cette dernière comparaison est classique, on le voit, chez les jansénistes. Même en faisant la part des réserves très grandes qu'imposait l'état de la société mondaine du XVIIe siècle, il est difficile de ne pas taxer d'exagération ces mesures et ces attitudes.

Les voyages ne sont pas en meilleure estime, et l'on s'applique à convaincre les enfants qu'ils constituent un danger pour la vertu. M. de Saci, au rapport de son secrétaire Fontaine, excellait à rendre d'une manière pittoresque son aversion pour ces sortes de délassements.

On lui parloit quelquefois de la coutume établie presque dans tout le monde, de faire voyager les enfans ; mais il ne pouvoit approuver cela par rapport au salut de ces enfans qui est ce qu'il considéroit principalement, et ce qu'il croyoit que toute personne de bon sens devoit regarder en premier lieu. Il disoit que voyager c'étoit voir le diable habillé en toutes sortes de façons, à l'Allemande, à l'Italienne, à l'Espagnole et à l'Anglaise ; mais c'étoit toujours le diable : *crudelis ubique*.

Le rigide moraliste ne se fût guère entendu avec Montaigne.

Ajoutons un dernier trait au tableau des dangers du monde, contre lesquels tout précepteur janséniste

---

(1) VARET, *op. cit.*, p. 191.

se fait un devoir de prémunir ses élèves. C'est encore Coustel qui le trace.

L'on pourroit demander ici si la conversation des femmes est avantageuse aux jeunes gens ; à quoi il n'est pas difficile de répondre, si l'on veut suivre les lumières du christianisme plutôt que les maximes corrompues du siècle... Il est sans doute qu'il y a du péril dans la conversation des femmes qui *sont appelées pour ce sujet les pièges du diable*, et les filets où se prennent ceux qui ne sont pas assez sur leurs gardes...

Les murs de l'école ou les grilles du couvent constituent donc, autour de l'enfant, comme une première enceinte fortifiée. Une seconde est nécessaire pour écarter les influences qui, dans l'intérieur même de la « cage » peuvent entraîner à la sensualité, à l'orgueil, à l'habitude du relâchement. Aussi non contents d'interdire à Port-Royal toute dissipation, les maîtres s'efforceront d'accoutumer les enfants à une vie sans cesse tendue par l'effort moral, et orientée vers l'anéantissement de toute inclination naturelle. C'est pourquoi les récréations seront rares et courtes. On semble juger le sérieux de l'élève au dégoût qu'il a des heures de jeu. Au reste, pour éviter qu'à ses moments de repos, il parle mal, on parle à sa place ; s'il cause tout bas, craignant d'aborder, par hasard, un des sujets prohibés, on lui impose de répéter tout haut ce qu'il a dit.

Autre tendance coupable à proscrire : la familiarité dans les rapports entre enfants. Aussi nos écoliers sont-ils habitués « à se prévenir d'honneur ». Le tutoiement est interdit. Les garçons se traitent fort civilement de « Monsieur ». Les filles ne s'abordent pas sans une politesse légèrement précieuse.

Quant aux maîtres, s'ils doivent témoigner à leurs élèves un véritable intérêt, ils prendront garde, toutefois, de ne point laisser paraître l'affection dans leur attitude, car c'est là un mouvement de la nature. Les *Constitutions*, qui recommandent aux Sœurs de se faire

aimer des jeunes pensionnaires, leur enjoignent, par contre, d'éviter « que les enfants les caressent trop et qu'elles s'attachent trop à elles ». Chacune doit aimer la religieuse qui en a la charge « comme sa maîtresse, et non comme une personne particulière ». Distinction vraiment subtile pour des fillettes de cinq ans.

Est-ce tout? Hélas, l'enfant possède un cœur « tiré d'Adam et infecté d'amour-propre, où s'élèvent toujours des pustules d'envie, de jalousie, de malignité ». De peur que la vanité ne les égare, les écoliers de Port-Royal ne seront stimulés par aucun encouragement, par aucun moyen d'entraînement qui établirait des distinctions entre eux. L'émulation n'a aucune faveur aux Petites Ecoles. Du Fossé raconte bien quelque part que ses condisciples et lui faisaient « des défis d'émulation les uns contre les autres » ; mais si cette méthode eut place dans les usages primitifs, on s'en repentit très vite, car tous les écrivains jansénistes, sauf Coustel, s'accordent à la condamner. Selon eux, l'enfant doit apprendre à pratiquer le devoir pour le devoir, et à trouver dans sa conscience la satisfaction comme l'aiguillon de son activité au travail. En un mot, il doit « faire abstraction de soi-même, dans la pratique des obligations morales ». Aussi pas de félicitations pour les succès ou les progrès d'un élève. M. de Saci n'admettait même aucune allusion qui pût satisfaire l'amour-propre.

Quand il y avoit quelque bien dans ces enfans, il me conseilloit, dit Fontaine, de n'en point parler et d'étouffer cela dans le secret. Si Dieu y a mis quelque bien, il l'en faut louer, disoit-il et garder le silence, se contentant de lui en rendre, dans son cœur ses actions de grâces.

Nous venons de fixer les principes négatifs de la pédagogie janséniste, l'œuvre de *préservation*. Comment les maitres de Port-Royal vont-ils pratiquer l'œuvre positive, la *formation* de l'enfant?

La question est grosse d'incertitude quand on connaît leurs idées sur la liberté humaine. Ces idées sont telles qu'on appréhende, ici encore, de ne rencontrer qu'une œuvre négative, exercice de la contrainte d'une part, passivité de l'autre.

Laissons parler de nouveau M. de Sainte-Marthe :

C'est une maxime de l'Evangile qu'ayant un ennemi qui ne dort jamais, nous sommes obligés, pour lui résister, de veiller toujours... mais comme les enfans ne sauroient veiller sur eux-mêmes, ni sur leurs sens qui sont comme les portes de leurs cœurs, ils ont besoin que l'on veille pour eux, *et ils ne peuvent pas estre longtems sans tomber entre les mains de leur ennemi, s'ils n'ont une garde fidèle qui les accompagne continuellement*, et qui ait soin d'ôter de devant leurs yeux et de leurs pieds tout ce qui peut leur estre une occasion de chute.

Surtout, ajoute M. de Saci, il ne faut jamais les laisser seuls ; et soit qu'ils étudient, qu'ils se divertissent, qu'ils fassent autre chose il faut toujours être le témoin, par soi-même ou par des personnes sages à qui on en confie le soin, de toutes leurs actions.

Le souci de la surveillance, légitime sans doute et même nécessaire, est poussé jusqu'à un scrupule qui semble caractéristique. Les pages du *Règlement pour les enfants* destinées aux religieuses enseignantes de Port-Royal prescrivent, en effet :

Quand on est deux religieuses dans la chambre aux heures que l'office sonne, on le peut dire l'une après l'autre, afin qu'il y en ait une qui jette la vue sur les enfans.

Celle-ci note les fautes et les punit sévèrement dès que la première a achevé en paix son office (remarquons qu'il n'y a en chambre que cinq ou six enfants). Plus grave est cette ligne :

Il ne nous faut jamais trop familiariser avec elles, *ni leur témoigner une trop grande confiance*, encore qu'elles fussent grandes.

Si même elles sont malades, on ne leur laissera pas l'occasion de se dissiper longtemps, durant la convalescence, car

aussi-tost que les enfans sont guéries, on les fera revenir avec les autres, de peur qu'elles ne se déréglent, ce qui est à craindre dans la jeunesse, qui ne demande le plus souvent que la liberté.

C'est donc bien entendu, il ne faut point compter sur la bonne volonté des enfants, croire à leurs bons désirs, même quand, depuis longtemps, déjà, l'action du maître s'est fait sentir sur eux, et qu'ils ont grandi sous la surveillance. Les éducateurs de Port-Royal n'ont-ils donc jamais rencontré un seul de ces enfants capable d'exécuter une parole donnée en conscience, d'accomplir un devoir sur l'honneur promis? Ce serait une terrible critique du système. En tout cas, cette contrainte de la surveillance active et sévère, s'achève dans une inconcevable dureté quand on voit de pauvres petites filles qui ne sont même pas encore des novices, punies pour n'avoir pu, à cause de leur timidité, réciter l'office en public.

Il faut qu'elles sachent parfaitement ce qu'elles doivent dire seules. Et si elles font des fautes, on leur en fait faire pénitence et dire au réfectoir ce qu'elles ont manqué, et quelquefois mesme *plusieurs jours de suite si c'est par timidité qu'elles faillent, afin de les corriger de cette faiblesse.*

Les punitions, du reste, pour des fautes légères, sont d'une humiliante et inutile rigueur.

On peut leur ordonner de *baiser les pieds* à celle de leur compagnes qu'elles auroient offensée... leur faire demander pardon à celles à qui elles auroient parlé *mal gracieusement*.

D'autres genres de sanctions paraissent empruntées au trop fameux Duhamel, curé janséniste de Saint-Maurice, dans le diocèse de Sens, connu pour ses essais de reconstitution des pénitences publiques de la primitive Eglise.

On leur peut faire porter un manteau gris, aller sans voile ou sans scapulaire au réfectoir, et demeurer même à la porte de l'église en cet état.

On peut faire porter aux petites et aux moyennes des billets qui expriment leurs fautes, et que cela soit écrit en fort gros caractères pourvu qu'il y ait un mot ou deux, c'est assez, comme paresseuse, négligente, menteuse, etc.

Au règlement intérieur des écoles, que nous venons de parcourir, se rattache l'instruction religieuse et morale, l'éducation de la piété. De cette tâche, essentielle aux yeux du chrétien, les maîtres de Port-Royal ont eu la constante préoccupation; à la bien remplir, ils ont apporté un zèle qui mérite de justes hommages. Malheureusement, c'est là surtout que, du point de vue catholique et en vertu de leur système théologique, l'œuvre est incomplète et manquée.

On doit avoir pour but, dit Nicole, non seulement de préserver [les enfants] des chutes, mais de répandre dans leur esprit certaines semences qui les puissent aider à s'en relever véritablement s'ils étoient si malheureux de s'y laisser aller. Et ces semences seront les véritez solides de la Religion...

Tout doit tendre à former le jugement des enfans, et à leur imprimer dans l'esprit et dans le cœur les règles de la véritable morale. Il faut prendre occasion de toutes choses de les en instruire... il faut leur faire remarquer en toutes choses dans eux-mesmes et dans les autres *l'effroyable corruption du cœur de l'homme, son injustice, sa vanité, sa stupidité, sa brutalité, sa malice*, et leur faire comprendre par là la nécessité de la reformation de la nature. Toutes ces choses estant imprimées de bonne heure dans l'esprit des enfans, les rendent incapables d'estre touchez du discours des libertins, et leur font connoître qu'ils ne viennent que d'ignorance et de bestise.

On saisit aisément le procédé. Graver dans la mémoire des enfants cette maxime : tout est bon qui est janséniste, tout est mauvais qui ne l'est pas. Les mettre en garde contre les moindres mouvements du cœur humain s'ils ne sont *réformés* au sens des Solitaires. *A priori*, repousser et blâmer comme un langage libertin ou ignorant tout enseignement qui n'est point conforme à ce principe.

Une fois qu'ils sont entrés dans cette voie et animés de pareilles dispositions, Port-Royal peut être tranquille au sujet de ses jeunes disciples. Les voilà sauvés. On a soin d'ailleurs, pour le dire en passant, de développer chez eux l'esprit de chapelle et l'amour du parti. Du

Fossé proteste que les échos des controverses théologiques ne parvinrent jamais aux Petites Ecoles. Croyons-le sur parole. En tout cas, il parle pour les écoles de garçons. Il est notoire que les religieuses n'imitèrent pas la réserve sensée des Solitaires. Leurs élèves, bien initiées aux débats en cours, traitaient de belle façon Jésuites et Capucins ! Desmarets a raconté les scènes de récréations pendant lesquelles les pensionnaires, rompant le cercle autour de leur maîtresse, noyaient à grands cris de joie le mannequin d'Escobar. Et Nicole, dans les *Visionnaires*, n'a point nié le fait. D'autres échantillons vraiment jolis de cet esprit nous sont fournis par Madame de Maintenon. Ainsi raconte-t-elle l'histoire d'une enfant de onze ans qui, reçue à la Cour après la dispersion des religieuses, dénigrait avec une obstination provocante, l'attitude de M. de Péréfixe lors de sa visite au couvent, et les dignes paroles du prélat. Ce jour-là même, une fillette de neuf à dix ans, s'était vue interrogée par l'archevêque lui demandant si elle commençait à comprendre son devoir : « *J'adore*, répondit-elle avec un superbe aplomb, *la profondeur des jugements de Dieu, de nous avoir donné un prélat aussi ignorant que vous l'êtes.* » Et les maîtresses d'applaudir cette héroïque réponse (1).

La piété, chez les enfants, est le soutien nécessaire de la foi et de la moralité. Les jansénistes le savaient et veillèrent à entretenir la dévotion chez leurs petits Messieurs, comme chez les pensionnaires du couvent. Pour ce faire, les exercices religieux furent multipliés, dès l'origine, dans la journée des écoliers. Les règlements nous ont laissé voir quelle place y tenait la récitation de l'office divin. On y remarque aussi l'allure monastique de

---

(1) *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 227.

certaines coutumes, les baisements de terre, les prières à la sonnerie des heures, etc. Quiconque se permettait de les traiter à la légère était sévèrement puni. Saint-Cyran qui gardait le châtiment par les verges pour « les extrémités » et les fautes considérables, ne souffrait pas qu'on pardonnât une faute commise à l'église, et qu'on fît grâce du fouet à des enfants « sujets à s'éclater de rire dans les occasions sérieuses ».

A vrai dire cependant, les écoliers ne nous paraissent pas sans excuses si le sérieux de leurs attitudes et de leurs pensées ne correspondait pas toujours à la gravité des exercices pieux. Les formules de prières usitées aux Petites Ecoles, parfaite expression de la doctrine janséniste, sont quelque peu dures, et restaient, nous le présumons, assez obscures pour les jeunes intelligences qui cherchaient sincèrement à s'y fixer. En veut-on des extraits?

En s'habillant : Je reconnois, mon Dieu, que le besoin que j'ay de ces habits, est une preuve de la corruption que j'ay héritée de mes premiers pères ; faites-moi ressentir dans la confusion d'une véritable pénitence la nudité de mon âme ; *couvrez la multitude de mes pechez par votre charité infinie*, et faictes qu'après m'avoir entièrement dépouillée du vieil homme, je sois toute revêtuë de Jésus-Christ.

Quelle grâce, ô mon Dieu, qu'estant si indignes de vostre amour, non seulement vous soufriés que nous vous aimions mais que vous nous commandiés mesme de vous aimer de toutes nos forces. Afin donc que nous puissions obéir à ce commandement qui nous est si nécessaire pour nous sauver, répandés cet amour dans nostre cœur et donnés-nous ce que vous nous commandés.

Soiés plus fort pour nous sauver que nous ne sommes pour nous perdre, faictes par votre miséricorde que la charité ruine enfin toutes les forces de nostre amour-propre par une force plus grande et toute divine qu'elle croisse et se perfectionne dans nostre cœur, qu'elle y détruise parfaitement le péché... (1).

Les lectures faites aux enfants, au réfectoire ou ailleurs, vont-elles au moins corriger la forme trop spécu-

---

(1) On pourrait ainsi poursuivre toutes les oraisons de la prière du matin ou de la prière du soir. Cf. *Constitution du Monastère*.

lative de leur prière et adapter à leur âge la règle pratique de leur foi? Nous n'avons pu trouver sur ce point aucune indication concernant les garçons. Pour les filles, une liste des *Constitutions* indique aux religieuses : *la théologie familière* de Saint-Cyran, ses *Lettres*, le livre de *Saint Jean Climaque*, le *Chemin de la Perfection* et les *Méditations sur le Pater* de sainte Thérèse. Où donc les jansénistes avaient-ils appris la psychologie de l'enfant?

Il nous reste à toucher un dernier point. L'éducateur chrétien, humblement pénétré de son insuffisance en face de la tâche qui lui incombe, sachant par la foi comme par son expérience, que Dieu seul peut « sonder les cœurs » et fortifier une âme, cherche à conduire discrètement au Christ l'enfant qu'il dirige et à le mettre en contact direct avec Dieu dans le mystère eucharistique. Aussi peut-on bien dire, en règle générale, qu'une éducation religieuse solide et complète, donnant aux âmes avec la foi virile une piété délicate, exige l'habitude de la communion. La doctrine perpétuelle de l'Eglise catholique sur ce point n'est-elle pas assez nettement fixée par les documents pontificaux récemment promulgués?

Or nous aurons beau parcourir en tous sens les mémoires, les règlements, les constitutions de Port-Royal, nous ne trouverons rien à ce sujet. Qu'il n'y ait pas un ordre, faisant aux enfants une obligation officielle de recevoir le sacrement eucharistique à certaines dates, cela se conçoit, cela est bien ; car la piété, la dévotion, tout ce qui n'est pas règle positive et précepte formel de l'Eglise doit être œuvre d'influence et de conseils individuels. Mais on s'attendrait à trouver dans les documents des Petites Ecoles une orientation, dans les avis aux maitres et aux religieuses un aperçu de la direction qu'ils doivent donner sur ce point, dans les mémoires

un souvenir des usages pieux qui régnaient, touchant la Sainte Communion. Il n'y a rien et ce silence est une inquiétante lacune.

Si nous nous reportons alors aux maximes professées par les éducateurs, nous sommes attristés et le doute ne parait plus possible. Les enfants de Port-Royal comme leurs doctes maitres étaient guidés suivant les principes de Saint-Cyran et d'Arnauld. De Saint-Cyran, qui ne communia même pas à l'heure de la mort après avoir refusé de célébrer le saint sacrifice durant plusieurs années de sa vie. D'Arnauld, qui avait écrit le fameux livre de *la Fréquente Communion*, et c'est tout dire. Assurément les disciples des Champs ou du Chesnay, encore que d'un âge plus innocent que ces Messieurs, ont été tenus à distance de la table sainte dont on redoutait pour eux le contact trop fréquent comme une ruse diabolique.

En tout et partout, l'on sentait si bien dans les écoles de Port-Royal, le souci d'une expérience théologique en faveur du parti janséniste que le public lui-même, sans pénétrer à l'intérieur, avait caractérisé l'œuvre. Avec cet à-propos spirituel et aisé que possède le populaire on avait surnommé les premiers écoliers réunis au faubourg Saint-Jacques « *les petits frères de la grâce* » (1). On racontait dans Paris « que c'était une communauté, qu'ils ne sortaient point, qu'ils étaient habillés tous d'une couleur, qu'ils avaient une chapelle... » (2) Le bon public ne croyait pas si bien dire. Les jeunes enfants jalousement surveillés et instruits par les jansénistes avaient l'âme

(1) Mère Angélique à la reine de Pologne, 28 février 1648.

(2) « On faisait faire, dit le R. P. Rapin de grandes abstinences à ces enfants pour les accoutumer à l'esprit de pénitence ; ils etoient maigres et secs et il en mourut plusieurs de langueur ; le curé de Saint-Jacques ajoutoit qu'on ne l'envoyoit quérir que pour l'Extrême-Onction et qu'il n'entendoit point parler des autres sacrements. ». *Mémoires*, t. I, p. 124.

moralisée mais non pas catholique. Ils étaient en chapelle : ce n'était plus l'Eglise.

Notre enquête est terminée. Les textes expressifs des instituteurs de Port-Royal, les récits un peu froids et convenus des relations de l'époque ont passé sous nos yeux. De cette consultation loyale les conclusions peuvent être légitimes et sérieuses.

Toutefois nous regrettons deux éléments de connaissance qui font défaut dans cette étude.

Tout d'abord, à côté des documents et ouvrages officiels du jansénisme, nous n'avons pas d'écrit capable de nous introduire dans le milieu que nous voulons juger. J'entends de nous représenter ce milieu dans son activité, en pleine vie. On voudrait quelque chose comme le journal d'un écolier de Port-Royal. Du Fossé, l'auteur des *Mémoires*, est ancien élève des Petites Ecoles. Mais il a rédigé ses deux volumes à l'âge mûr, et dans un style dont la solennité banale immobilise plutôt qu'elle n'anime ses personnages. Au reste, le souci manifeste de l'apologie met en défiance contre ses tableaux. Pourquoi Jean Racine n'a-t-il pas tracé au jour le jour, pour les publier plus tard à la suite de l'*Histoire de Port-Royal* ses impressions et ses aventures, au temps des poursuites de Lancelot, et des lectures furtives de Théagène et Chariclée? Avec son âme ardente mais réfléchie, son esprit d'observation, le futur auteur de *Britannicus* nous eût fait vivre à ses côtés, entendre les leçons de Nicole, nous récréer avec les jeunes disciples, respirer pour ainsi dire l'atmosphère des écoles. Le peu que nous savons de sa vie d'adolescent ne nous montre-t-il pas déjà combien la contrainte de Port-Royal donnait un attrait tenace pour le fruit défendu?

Un autre point qu'il serait intéressant d'approfondir c'est la proportion des succès et des échecs dans la for-

mation morale des Petites Ecoles. Malheureusement, une semblable statistique est extrêmement difficile à établir. On n'estime pas la valeur d'une âme comme on pèse un ballot de marchandises. Et l'erreur est à craindre, quelles que soient les apparences, dès qu'on se trouve en présence d'un facteur secret, mobile, et d'ailleurs essentiel comme le libre arbitre. En outre la difficulté augmente pour l'œuvre pédagogique de Port-Royal, dont les bénéficiaires furent peu nombreux, et restèrent plus tard hommes de parti, portés aux nues par leur secte, décriés par les autres, sans qu'il soit possible de discerner leur valeur morale exacte, d'ailleurs presque toujours aveuglés par les préjugés qui, du point de vue catholique, ont égaré leur vie. Certains ne semblent guère avoir conservé l'empreinte de leurs dignes maitres. Tels ce chevalier de Rohan, « la plus belle jambe de la Cour », dont tous les talents se réduisaient à la danse, et qui mourut sur l'échafaud ; ou M. de Harlay, dont Saint-Simon a écrit : « Homme d'esprit, mais c'était à peu près tout » (1). D'autres, au contraire, qui furent vraiment et jusqu'au bout des élèves de Port-Royal n'étaient pas de médiocre valeur. Il faudrait citer des savants, comme Le Nain de Tillemont, des magistrats comme les Bignon et d'autres, oubliés aujourd'hui, mais qui furent, parmi leur génération, célèbres. Notons d'ailleurs, que les plus justement estimés pour leur mérite intellectuel ou social furent les moins compromis dans les scandaleuses querelles du jansénisme d'après le Formulaire.

Ces renommées lointaines ne suffisent pas à nous permettre d'établir un argument d'expérience. Force nous est bien de juger et de critiquer la pédagogie de Port-

---

(1) V. *Port-Royal*, t. III, p. 560 et suiv.

Royal d'après sa théorie. Le principe fondamental en résume tous les points. Lancelot l'exprime heureusement à propos d'un enfant qui causa de nombreux déboires à Saint-Cyran et finit, nous dit le grave narrateur, après nombre d'espiègleries, par dérober une calotte à M. Singlin : « Cet exemple, poursuit-il, fait savoir que la dévotion que l'on a pour l'éducation de la jeunesse ne sert de rien si l'on manque à un seul point de la vigilance continuelle que l'on doit avoir sur eux ; car c'est là le capital, et on se trompe lorsqu'on pense avoir bien fortifié la place de tous côtés, si on laisse seulement une porte aux ennemis pour y entrer » (1).

Une porte entrebâillée en effet, dans la place forte édifiée par les jansénistes, et l'ennemi est victorieux. Vaut-il mieux construire une forteresse aux issues parfaitement closes, occupée par des gardiens vigilants mais incapables de combattre hors de l'abri des murailles et que l'ennemi, s'il pénètre, trouvera à sa merci ; ou bien former un corps de défenseurs ardents et bien armés, actifs à prévoir l'attaque, capables au besoin, sur des remparts démantelés, de repousser un assaut grâce aux ressources d'une sage expérience et avec la confiance d'un courage exercé? Là est bien le nœud de la question. C'est ce qu'il nous reste à discuter. Nous le ferons par le simple résumé des deux tactiques et par leur confrontation.

(1) Lancelot, *Mémoires*, t. I, p. 124.

CHAPITRE III

PÉDAGOGIE JANSÉNISTE ET PÉDAGOGIE CATHOLIQUE

Il est facile de dégager, dans l'ensemble des règlements que nous venons d'étudier, la part spécifique du jansénisme. Bien avant Port-Royal, en effet, les écoles, catholiques des Jésuites et des Oratoriens existaient en France. Ces religieux appliquaient à leurs collèges la pédagogie qu'ils tiraient de la doctrine de l'Eglise, et, tout comme les jansénistes, mettaient au premier rang ce souci de l'œuvre de fond, de la formation morale, qui est le moindre résultat de l'esprit chrétien. Car, pour le dire en passant, si l'on peut féliciter les Solitaires d'avoir cherché avant tout l'éducation spirituelle de la jeunesse, il y a quelque naïveté à leur en faire, comme plus d'un apologiste, une originalité. Tout éducateur disciple de l'Evangile sait bien qu'il a « charge d'âmes », et que « de ces âmes il est responsable devant la société et devant Dieu » (1).

Les Jésuites, appelés par Henri II, apparaissent en France dès le début de leur fondation. Ils y établissent promptement les collèges de Mauriac, Rodez, Pamiers, Tournon. En 1561, c'est à Paris qu'ils construisent le fameux collège de Clermont. Chassés par Henri IV après l'attentat de Châtel, ils sont rappelés par le même prince en 1603. Au milieu du XVIIe siècle, à l'époque des Pe-

---

(1) J. GUIBERT, *Les qualités de l'éducateur*, p. 5.

tites Écoles, la province de Paris compte 13.000 élèves. Le collège de Clermont, à lui seul, devait atteindre en 1675 le chiffre de 3.000. L'unité d'esprit de la Compagnie de Jésus, son organisation forte, la compétence de ses maîtres, expliquent la faveur dont jouissait son enseignement et l'affluence énorme des élèves en chacune de ses maisons.

Les Pères de l'Oratoire, pour être venus plus tard (1611) et n'avoir pas obtenu un si prodigieux succès, n'étaient pourtant pas inférieurs à leurs rivaux et n'eurent pas de peine à se développer rapidement. Dès 1614, l'Oratoire prend possession des collèges de Dieppe et de La Rochelle. Il compte, en 1627, quarante-quatre fondations (1). L'année 1638 voit ériger le collège de Juilly, contemporain des écoles de Port-Royal. Les Oratoriens ont le mérite des innovations sages en matière d'enseignement. Il suffit de rappeler quelques réformes dont on les a souvent et à bon droit loués : l'étude plus complète de la langue française et l'enseignement donné en cette langue, de préférence au latin, l'étude des sciences plus développée et plus approfondie, l'enseignement sérieux de l'histoire et de la géographie jusque-là trop souvent négligées. Ces innovations étaient dues à un sens juste des besoins de leur temps et à la connaissance exacte de la psychologie de l'enfant.

Port-Royal fit preuve de la même connaissance pour ce qui concerne les méthodes d'enseignement, qu'il emprunta du reste, à l'Oratoire, en même temps que plusieurs maîtres tels que du Guet et Sainte-Marthe. Le préjugé théologique lui fit au contraire négliger ou méconnaître la psychologie dans la formation de l'âme, dans l'éducation morale proprement dite. Les autres

---

(1) Lallemand, *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, p. 20-21.

éducateurs chrétiens de l'époque, Jésuites et Oratoriens, guidés par la doctrine catholique sur la nature humaine ont mieux compris et mieux armé l'enfant, malgré les lacunes inévitables dans une œuvre délicate entre toutes et qui, d'ailleurs, proviennent des circonstances de fait.

De suite, allons au cœur de la question. Comment faut-il manier l'instrument moral nécessaire de toute éducation, l'autorité? Nous savons maintenant que pour les jansénistes, étant admis leurs idées sur la nature humaine, l'autorité doit comprimer chez l'enfant ce qu'on nomme la délectation mauvaise. Et pour ce faire, elle se substitue au libre arbitre. Faute de remplir ce rôle, elle laisse dominer la nature. L'éducateur est impuissant à réprimer le désordre et le mal.

Mais il faut bien reconnaître, dans la pratique, l'existence de la liberté. Ainsi firent les jansénistes dont l'inconséquence éluda l'insoluble problème.

Dès lors, si faible que soit cette liberté, le péril apparaît. Ou l'autorité sera énergique pour la plier au bien, l'enchaînera par une force extrinsèque, et alors elle mutilera l'homme. Ou l'autorité manquera de vigueur pour contraindre et c'est le mal qui triomphera, d'autant plus violemment qu'on aura excité la nature par une demi-compression. Les jansénistes ont adopté la méthode rigoureuse et ont accepté cette mutilation de l'individu. Mais ils se heurtent parfois à des natures irréductibles et ils tombent alors dans le danger signalé. Ce que voyant, les partisans déterminés de la nature, forts de cette expérience malheureuse, réclament la liberté sans autorité. En sorte que le problème de l'éducation, on l'a souvent dit, semble se poser en ces termes : autorité ou liberté. C'est la théologie qui, d'après les disciples de Saint-Cyran, doit le résoudre par le premier terme. Les parti-

sans de Rousseau s'arment de la psychologie pour défendre la seconde solution.

L'éducateur catholique, se servant de l'une et de l'autre et se tenant à leurs véritables enseignements, résout autrement le problème. Ayant appris à respecter l'œuvre de Dieu il se garde bien de supprimer la plus belle prérogative de la créature. Son idéal est de développer, de fortifier le libre arbitre qui doit rendre l'individu maître de sa nature et de ses sens comme de ses facultés spirituelles : « Il faut, dit Joubert, que les enfants aient un gouverneur en eux-mêmes ; il y est mieux placé et plus assidu qu'à leurs côtés. Tous sont disposés à le recevoir et il y a dans leur conscience une place toute prête pour lui. » Sachant toutefois que la nature, bonne en soi, ressent pour le mal une propension atavique, résultat de la faute première de notre race, l'éducateur soutiendra le libre arbitre par son autorité directrice, afin de l'exercer à se fixer dans le bien par un choix spontané. Il assouplira la volonté sans la remplacer par la contrainte ; aidant par un surcroît de force l'énergie de l'individu qu'il stimule sans l'enchaîner. Il usera de l'autorité non pas pour se substituer à l'enfant, mais pour apprendre à l'enfant l'art de substituer sa propre autorité à celle qui, pour un temps, le soutient et le guide. « Toute son action ira non pas à subordonner la volonté de l'enfant à la sienne, mais à faire en sorte que cette volonté de l'enfant se forme, se fortifie chaque jour, de façon à avoir chaque jour moins besoin de lui (1) ».

Ainsi se fait la conciliation nécessaire entre les deux principes que les jansénistes voulaient opposer l'un à l'autre. L'éducateur catholique ne dira pas : autorité ou liberté, mais bien : autorité et liberté.

---

(1) Ph. Ponsard, « La crise religieuse chez les jeunes gens ». (*Revue pratique d'Apologétique*, 15 avril 1906.)

Cette conciliation sage est-elle possible? Peut-on ne pas abandonner l'enfant à lui-même, sans qu'aussitôt cette emprise d'une âme étrangère qui se fait par l'autorité ne l'opprime? Oui, sans doute, si l'éducateur comprend la tâche libératrice de l'autorité. « Il y a l'autorité qui use du pouvoir et du savoir-faire dont elle dispose pour subordonner les autres à ses fins particulières et qui ne cherche qu'à s'emparer d'eux pour les mettre à son profit ; celle-là est asservissante. Il y a l'autorité qui use du pouvoir et du savoir-faire dont elle dispose *pour se subordonner elle-même, en un sens, à ceux qui lui sont soumis, et qui, liant son sort à leur sort, poursuit avec eux une fin commune ; celle-là est libératrice* » (1).

Comprise de la sorte l'autorité n'est plus une gêne et n'atrophie pas l'individu. Elle est la base de ce que Dupanloup nomme « une œuvre de respect » en même temps que d'autorité, de cette éducation qui vraiment « élève à la force de leur *intégrité naturelle* » les dons du Créateur semés dans l'enfant (2).

Il semble bien maintenant que le milieu est possible, entre Jean-Jacques Rousseau, qui veut abandonner l'enfant à sa nature, et Saint-Cyran qui veut l'en dépouiller par la contrainte. En cet être humain qui grandit, il n'y a rien à retrancher, mais tout à émonder, à orienter et à soutenir. Il a sans doute un instinct qui lui rend le mal facile ; mais aussi, c'est Pascal qui l'avoue, « il a en lui une nature capable de bien ». Cette nature, il faut l'armer contre l'inclination au mal, mais non pas la briser, ce serait un acte de mépris pour le don du Créateur : « L'Educateur catholique mentirait à son titre et à sa mission si, perdant de vue les conditions dans lesquelles nous vivons, il pratiquait la maxime du *laisser-*

---

(1) L. Laberthonnière, *Théorie de l'éducation*, p. 16-17.

(2) Dupanloup, *De l'Education*, t. I, p. 42.

faire et s'abstenait d'intervenir dans la vie des enfants qui lui sont confiés. Mais il mentirait également à son titre et à sa mission si, d'autre part, perdant de vue l'idéal sublime du salut chrétien, il tendait à façonner des automates sans initiative, qui ne penseraient et n'agiraient que sur un mot d'ordre venu du dehors » (1).

Cet idéal d'une éducation respectueuse de l'autonomie dans les âmes, nous le voyons poursuivi, dans les écoles catholiques, dès le XVIIe siècle. Les Jésuites, malgré la discipline ferme à laquelle ils se tiennent d'autant plus attachés que leurs maisons sont plus peuplées, ont le souci constant de ne pas faire une contrainte gênante des préceptes qui doivent être seulement une aide et une sauvegarde. Ils n'y réussissent peut-être pas toujours. Mais ces insuccès sont regrettés comme des erreurs de tactique, étrangères souvent à leur esprit et à leur méthode, bien loin que les maîtres s'en vantent comme d'une théorie préconçue. « Du lever au coucher, les enfants vivent côte à côte avec les Pères ; études, classes, repas, exercices religieux, récréations, tout est commun aux uns et aux autres. Si sévère qu'elle paraisse la discipline grâce à cette existence partagée, prend facilement des allures douces et cordiales : la gêne et la crainte disparaissent fondues dans l'affection » (2).

D'autre part, si les punitions se ressentent des coutumes du temps, elles doivent être, disent les Règles, rares et données à propos, jamais pour des motifs futiles. Le *Ratio Studiorum* contient sur ce sujet des avis destinés aux professeurs de classes inférieures. Il passe au contraire sous silence les châtiments quand il s'agit des élèves plus âgés, préférant recourir à l'exclusion pure et simple qu'à la contrainte par l'intimidation,

(1) L. Laberthonnière, *op. cit.*, p. 36.
(2) P. Lallemand, *op. cit.*, p. 15.

et supposant les jeunes gens assez formés déjà pour faire l'apprentissage d'une discipline acceptée. Les Pères de l'Oratoire auront-ils d'autres usages? N'est-ce pas l'un d'eux, le P. Lamy, qui a écrit cette parole si éloignée de l'*Augustinus :* « Nous sommes l'ouvrage de Dieu, nous n'avons donc pas sujet de croire que notre nature soit mauvaise ». A Juilly aussi, les historiens nous l'apprennent, la discipline se faisait douce dans ses exigences et, par principe, elle atténuait sa rigueur à mesure que l'enfant se formait à la discipline intérieure, à la possession de soi-même. On pouvait dire dès cette époque, de la Maison modèle des Pères de l'Oratoire, ce qu'on en devait dire plus tard, pour le temps où la dirigea l'abbé de Salinis : « Retenus sans compression et dirigés sans contrainte, les élèves étaient soumis à un régime systématiquement libéral... Dans les limites d'une indépendance relativement étendue, ils apprenaient à régler leur conduite, à discipliner leur âme, à développer l'énergie de leur volonté, et à connaître la responsabilité de leurs actes ; en un mot on les traitait comme des hommes afin qu'ils apprissent à le devenir » (1). Les maîtres de l'Oratoire comptent sur cette large interprétation du principe d'autorité, et sur le spectacle d'une vie simple et dévouée, pour prendre sur leurs disciples l'influence directrice qui doit les former : « La jeunesse, disait le P. de Valroger, se livre à qui l'aime et se dévoue pour elle, à qui lui donne continuellement le spectacle touchant d'une sainte vie consacrée à son bonheur. » Que nous sommes loin des déclarations alambiquées d'un Saint-Cyran ou d'un Nicole ?

On pourrait encore comparer l'opinion des éducateurs jansénistes sur les dangers du monde et leur fatale

(1) Hamel, *Histoire de l'Abbaye et du Collège de Juilly*, p. 477.

contagion, avec les usages de l'Oratoire. Le souci de former l'âme à la possession, à la maîtrise d'elle-même, apparaît en tout. Les vacances, époques de contact permanent avec ce monde si décrié et redouté à Port-Royal, deviennent de plus en plus longues, à mesure que l'enfant grandit, pour lui donner, à proportion de la force de caractère supposée par son âge, l'occasion d'exercer sa volonté (1).

Cette méthode de conciliation entre l'autorité et la liberté, que nous venons de voir appliquée comme étant la vraie méthode d'éducation de l'Eglise, exige, hâtons-nous de l'ajouter, certaines conditions pour être accessible au maître qui entreprend son œuvre, et pour produire les résultats attendus.

Et d'abord il faut un but précis, un programme moral qui inspire confiance à l'éducateur. « Eduquer, — c'est M. Payot qui parle, — c'est orienter peu à peu, patiemment, avec le concours du temps, les idées, les sentiments de l'enfant, dans une direction unique. Eduquer, c'est essentiellement former un caractère, c'est

---

(1) Veut-on, en regard des règlements de l'école du Chesnay ou du couvent des petites filles, que nous avons reproduits au chapitre précédent, placer celui de Juilly aux XVIIe et XVIIIe siècles? Voici l'emploi du temps :

5 heures : Lever.
5 h. ¼ : Prière en commun et étude.
7 h. ½ : Déjeuner et récréation.
8 h. : Messe.
8 h. ½ : Classe. Récitation faite par les *Décurions* puis cours du professeur.
11 h. : Chant des litanies de la Sainte Vierge, puis dîner durant lequel, lecture.
11 h. ½ à midi ½ : Récréation.
midi ½ : Etude.
1 h. ½ : Classe.
4 h. : Goûter et récréation.
5 h. : Etude.
6 h. : Litanies et souper.
6 h. ½ : Récréation.
7 h. : Etude (Correspondance, etc.).
8 h. ½ : Prière à l'église. Coucher.

Le dimanche, il y a sermon à vêpres. Le samedi soir instruction de catéchisme. Le jeudi composition le matin, le soir promenade.

unifier. Or, pour unifier, il faut avoir une doctrine dominatrice, *il faut que l'éducateur sache où il va* ». Cette déclaration, qui peut surprendre sous la plume d'un représentant très autorisé de l'enseignement neutre, est la meilleure recommandation du maître religieux et catholique (1). Personne mieux que lui, ne sait où il faut tendre. « La foi lui donne un but, lui montre un idéal. Par la foi il connait la portée de son œuvre (2). » Chacune de ses paroles, toutes ses décisions sont fermes parce qu'elles se basent sur des directions morales précises et infaillibles.

Les jansénistes ont possédé cet idéal. J'ai grand'peur, toutefois, que le spectacle de leurs révoltes contre l'interprète légitime de la foi, n'ait énervé, chez plus d'un élève de Port-Royal, la force des croyances positives qui devaient guider leur vie.

Ont-ils réalisé la seconde condition de la méthode indiquée : le désintéressement? Pour la plupart, pour le fondateur des Petites Ecoles surtout, il n'est pas téméraire de répondre négativement. Je ne songe pas à suspecter les pieux personnages et à porter contre eux une ridicule accusation. Je parle du désintéressement au point de vue spirituel, qui est bien la plus difficile chose, peut-être la plus rare, chez l'éducateur. Celui-ci, en effet, s'il doit faire passer en son disciple la flamme d'idéal et la foi qui l'animent, s'il doit le rendre sympathique et ouvert à toute cause noble, doit éviter de canaliser et d'accaparer les énergies qu'il suscite, au profit d'une œuvre contingente et particulière, bonne sans doute, mais qui n'apparait pas comme le terme indispensable d'une parfaite éducation. Un tel procédé accuserait l'es-

(1) Elle démontre aussi, remarquons-le, la thèse de l' « impossible neutralité ». J. PAYOT, « Education de la volonte ». (*Revue philosophique*, décembre 1899.)

(2) J. GUIBERT, *op. cit.*, p. 16.

prit de parti. Or, après ce que nous avons rappelé des origines et des développements du mouvement janséniste, il est aisé de voir que les maîtres de Port-Royal, dominés par le désir d'étendre leur secte, de s'organiser comme une église dans l'Eglise, n'avaient point l'impartialité nécessaire pour maintenir l'influence de leur autorité dans des limites respectueuses de la liberté d'autrui.

Ajoutons, en troisième lieu, que pour concilier autorité et libre arbitre, douceur et fermeté, influence extérieure et activité spontanée, une autre condition parait nécessaire. Il faut que l'éducateur ne se fie pas uniquement au cadre dans lequel il place l'enfant, mais qu'il agisse surtout par son action directe et individuelle. Cette conduite pourra seule lui permettre d'adapter aux tempéraments divers la discipline rigide établie pour l'ensemble. Ne l'oublions pas, en effet, ainsi que l'a dit le P. Lamy, « il n'y a pas deux esprits faits de la même manière. Ce qui sert aux uns est inutile ou dangereux aux autres. » Voilà pourquoi l'éducation doit être une affaire de cas particuliers, « une opération comme écrit à son tour Jules Simon, par laquelle un esprit forme un esprit et un cœur forme un cœur », à tel point que chaque enfant puisse avoir le sentiment comme naturel que le maître est là tout entier pour lui seul. C'est à la lettre le « tout à tous » de l'Apôtre.

Or, les jansénistes, dans leurs écoles peu nombreuses, entourés d'enfants de leurs amis pour la plupart, ont pu, en fait, exercer souvent cette action individuelle. Mais leurs principes y sont opposés. On a vu quelle attitude un peu froide ils recommandent à leurs régents, aux maîtresses surtout. La crainte que l'affection pour l'enfance, sentiment de nature sans doute, ne vînt vicier leurs âmes de cénobites, leur faisait éviter de montrer aux élèves de Port-Royal l'intérêt ou l'attachement du

maitre. Ils aimaient les enfants mais se gardaient de le faire voir ; ils s'intéressaient à la formation de ces jeunes âmes mais n'auraient pas voulu paraitre s'inquiéter trop particulièrement de chacune, s'immiscer dans leur vie intime pour prévenir et écarter le mal, gagner leur confiance afin de les mieux servir.

Au contraire, la pédagogie catholique réalise la charité patiente, minutieuse ; elle s'attache à toutes les âmes et à chacune pour faire pénétrer peu à peu en elles, par le contact journalier et la culture incessante, l'idéal de vie et de vertu qui est son but. C'est encore l'exemple que nous donne l'Oratoire. Les Pères de Juilly aimaient les réunions intimes où ils groupaient autour d'eux, dans un cadre familial et favorable aux libres causeries, leurs plus grands élèves. Ceux-ci en ont plus d'une fois rappelé le souvenir plein de charmes. Dans ces heures de délassement et de confiance ils vouaient à leurs maitres, avec l'affection filiale, le respect qui fait l'autorité forte et écoutée.

Si nous entrons dans des détails pratiques, si nous examinons la vie de Port-Royal telle que nous la laissent voir les documents du précédent chapitre, l'opposition entre les deux méthodes est plus manifeste encore.

Les jansénistes ont bien exercé la vigilance que réclame une éducation sérieuse. La moindre impression demeure dans une âme d'enfant, et se développe avec tout son être, préparant pour l'avenir des fruits mortels ou des ressources de vie. Tout détail, par conséquent, a sa valeur, depuis les images que l'enfant voit autour d'un berceau jusqu'aux paroles fugitives qui frappent son oreille au hasard d'une conversation et, qui, d'abord inconsciemment gravées en lui, deviendront les germes d'une foule de pensées ou de rêveries. On fit bien à Port-Royal, de suivre partout les écoliers, d'alimen-

ter de nobles sujets leurs propos. On fit bien de choisir les livres où ils apprenaient le grec et le latin; d'expurger les traductions et de les passer au crible avant de les mettre sous leurs yeux. Mais on saisit l'erreur du principe dans l'excès du procédé. A l'enfant qui vivra au milieu du monde on cache tout du monde. Des influences qui pourraient l'y acheminer sans danger, de la famille surtout, il est séparé par des murs épais ou par les exigences d'une règle tracassière. Aucune spontanéité n'est permise chez lui. Le régent pense, parle, agit à la place de l'élève. Celui-ci voit ses moindres velléités d'élan personnel, ses plus inoffensifs *aparte* en marge de la voie commune taxés de révolte et châtiés suivant un tarif rigoureux et mécanique, qui ne tient compte ni de son tempérament ni de ses légitimes besoins.

En face de ce tableau, les partisans de la nature ont beau jeu. Bien rares les disciples de Port-Royal qui pourront modifier sans crise l'enseignement abstrait et les jugements exagérés qu'ils auront entendus sur le monde, les hommes et la société. Plus rares encore ceux qui, enclins aux exemples des maîtres, resteront attachés à leur façon de voir après expérience et critique. Alors, pour la majorité, la confiance aveugle en un pédagogue fera place au scepticisme insouciant, la crainte de la nature à sa recherche effrénée. « Il est bien plus aisé, en plusieurs rencontres, dit M. Hamon, de ne se servir point des sens, que de les modérer et de les régler. » Mais le parti « plus aisé » est-il toujours le plus sage et le plus heureux? L'homme a, de par la volonté divine, des sens avec lesquels il lui faut vivre, bon gré mal gré, et par lesquels il faut arriver au bien et à la vertu. « L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête ». Le mot fameux de Pascal est dicté par l'expérience. A quoi serviront les prescriptions

minutieuses de la discipline, les châtiments sévères et savamment gradués, le jour où cessera la vie de retraite? Si ces expédients passagers ne lui ont pas appris à « modérer » et à « régler » ses sens, il lui sera bien malaisé de ne « s'en servir point ». Un excellent juge, Fénelon, parlait aussi d'expérience quand il expliquait les raisons de son médiocre enthousiasme pour certains internats : « Si un couvent est dans la ferveur et la régularité de son institut, une jeune fille de condition y croit dans une profonde ignorance du siècle. C'est sans doute une heureuse ignorance, si elle devait durer toujours ; mais si votre fille sort du couvent et passe à un certain âge dans la maison paternelle où le monde abonde, rien n'est plus à craindre que cette surprise et ce grand ébranlement d'une imagination vive. Elle sort du couvent comme une personne qu'on aurait nourrie dans les ténèbres d'une profonde caverne et qu'on ferait passer tout à coup au grand jour (1). » L'évêque de Cambrai songeait sans doute en écrivant ces lignes vers 1687, aux élèves de Jacqueline Pascal.

Une autre conséquence funeste résulte de la surveillance excessive et du parti-pris d'éloigner l'enfant de la société. Les nourrissons du jansénisme ne peuvent être que des individualistes s'ils se plient aux directions reçues. Les « petits Messieurs », isolés de leur temps et de leur monde, sont enfermés dans un parti pour lequel, il faut bien le reconnaitre, on voulait former en eux des défenseurs. Beaucoup l'ont effectivement servi. Mais c'est là, sinon l'égoïsme du sceptique et du paresseux, l'égoïsme dogmatique du sectaire. Ce n'est pas l'entrain généreux, l'activité intelligente et à vues larges du véritable homme social. Nous avons cité des enfants de Port-Royal qui imposèrent leur nom à l'histoire.

(1) *De l'éducation des filles.*

Beaucoup ne doivent une heure de célébrité qu'aux intrigues du Formulaire. Presque tous auraient pu marquer dans leur société l'empreinte de leur morale plus sévère, en la faisant aimer par une activité discrètement féconde et par les services rendus. Leur existence s'est dépensée toute pour le parti qui les entraînait à la révolte et parfois au ridicule entêtement. Supprimez ce que ces hommes de talent ont fait ou écrit pour une secte étroite, pour la justification obstinée de ses doctrines, pour la défense de ses intérêts, il reste, en réalité, fort peu de chose de leur vie agitée.

Les religieux du XVIIe siècle ont autrement poursuivi l'éducation morale et sociale de l'individu. L'autorité devant aider la liberté, d'après eux, et non pas la remplacer, ils la délèguent parfois à leurs élèves qui en font l'apprentissage par le sentiment de la responsabilité. Les Oratoriens font réciter les leçons au début des classes, par les *décurions* qui interrogent chaque écolier en présence du maître. Semblable organisation existe dans la Compagnie de Jésus. *Prêteurs* ou *décurions* recueillent les copies et signalent les absences ; ils ont le pouvoir de faire lever certaines punitions. La surveillance est minutieuse mais elle ne pèse point à l'enfant car au lieu de la protection froide et sèche que recommande Port-Royal, elle doit prendre la forme d'une amitié qui suit et entoure chaque élève. Ainsi l'adolescent garde le sentiment de sa dignité. La parcelle d'autorité qu'il détient quelquefois sous la garantie judicieuse du maître lui donne confiance en lui-même. Il se sent une force ; fier de collaborer à l'œuvre éducatrice il donne son affection et sa confiance à cette œuvre parce qu'elle devient sienne. L'obéissance spontanée lui est facile car il se juge, en quelque sorte, auteur participant du commandement auquel il obéit.

Vis-à-vis du monde profane qui doit reprendre l'enfant, mêmes vues sages. L'esprit doit être accoutumé peu à peu à juger le péril qui l'attend. La volonté sera armée contre la suggestion du mal dont on évitera pourtant les occasions trop immédiates. Les Jésuites mettent entre les mains de leurs élèves des *excerpta* quand il s'agit de traduire les auteurs païens. Sans mutiler les œuvres en faussant les textes, ils préfèrent les passer sous silence. Ils font ressortir la pauvreté de la morale ancienne au regard des maximes du christianisme : « Lorsque vous tomberez sur des fables, remontez insensiblement à leur origine. Faites-en voir la vanité, découvrez la folie des hommes qui ont corrompu les histoires sacrées pour forger des dieux à leur mode, aussi méchants qu'eux ; un Jupiter impudique, un Mars cruel, un Mercure voleur, afin d'autoriser par un culte impie leurs plus honteux désordres (1). »

A l'extérieur même du collège les éducateurs veillent sur leurs disciples. A Avignon, en 1579, sur la demande des Pères, le cardinal d'Armagnac ordonne,pour protéger la sortie des externes que « personne, à l'entour du collège ne puisse vendre fruits ou autres viandes, nuisibles à la santé et provocatrices à la gourmandise, à peine de confiscation. Les femmes de mauvaise vie ne pourront approcher à plus de cinquante cannes de la maison, à peine du fouet ! » (2).

Il s'en faut pourtant que les internes soient isolés de la société comme à Port-Royal. Le contrôle des parents est toujours demandé, voire même exigé, sur le travail et la conduite des enfants. La correspondance avec la famille est régulière de la part des professeurs (3).

(1) P. Chossat, *op. cit.*, p. 334.
(2) Idem, *ibid.*, p. 375.
(3) « On se plaint souvent, dit M. Compayré (Hist. des doctr. de l'Educ., I, p. 181) du casernement, de la séquestration complète des en-

Les élèves prennent contact avec le monde et s'exercent à y jouer plus tard un rôle large et bienfaisant. Les éducateurs, ici encore, n'ont qu'à écouter les maximes de l'Evangile ; et l'esprit de dévouement qu'ils donnent à leurs grands écoliers sera la meilleure base de l'initiative et du sens social. La visite des pauvres fut une coutume en honneur dans les maisons de la Compagnie de Jésus. A Avignon, où le gouvernement des légats facilitait parfois l'exécution de leurs généreux projets, les protecteurs du collège fondent une institution charitable appelée mont-de-piété, dans laquelle s'enrôlent les jeunes gens. En dehors des œuvres d'assistance, le collège se mêle à tous les faits sociaux de la ville. Des odes composées par les régents ou par leurs élèves sont au programme de chaque fête civique. Les maîtres prennent part aux études et aux recherches des administrateurs municipaux, souvent aidés par leurs disciples dans ce service public. « Pas une fête à Avignon, pendant deux siècles où le collège ne fût représenté. Pas un événement de la vie politique ou religieuse de la cité auquel il n'ait été associé » (1).

On conçoit que dans une éducation rendue attrayante par cette activité joyeuse comme par la confiance mutuelle, il ne soit guère fait mention des châtiments sinon pour prescrire d'en user avec modération. « Mieux vaut, en punissant, dit le P. Barrelle, un Jésuite, rester

---

fants, dans les collèges de l'Université. Ce sont les Jésuites qui ont inventé le système. Une fois enfermé dans les quatre murs de l'internat l'enfant n'a presque plus de relations avec ses parents... Dans le *Ratio*, il n'est question qu'une seule fois des parents. » M. Compayré a oublié ou ignoré les usages des Jésuites et les textes. En dehors du *Ratio*, qui est un code d'éducation intellectuelle plus que d'éducation morale, les documents existent qui prescrivent par exemple envers les parents : « *singularem amorem, honorem, reverentiam et obedientiam* » (*De recto modo agendi* c. II., 11. *Thesaurus*, p. 39). Voir encore au sujet de la collaboration des parents, les conseils du P. Judde (Instruction aux jeunes professeurs. *Thesaurus*, p. 269). Les textes de ce genre ne sont pas rares.

(1) P. CHOSSAT, *op. cit.*, p. 380 et suiv.

un peu en deça que d'aller tant soit peu au-delà » ()1. Le P. de Condren dicte aux jeunes professeurs de l'Oratoire cette règle de conduite : « Je me comporterai dans la correction comme père, et j'aimerai beaucoup mieux être repris de Dieu d'une trop grande bonté que de trop de sévérité » (2).

Au lieu de punitions violemment imposées de l'extérieur, qui aigrissent parce que l'enfant peut ne les pas comprendre, le véritable éducateur catholique use de répressions moins douloureuses qu'il cherche à faire accepter par le coupable. L'efficacité intérieure en est plus grande. C'est la méthode formulée par saint Jean-Baptiste de la Salle : « La punition doit être *volontaire*, c'est-à-dire qu'elle soit reçue sans résistance et qu'elle soit acceptée de bon gré » (3). Le maître qui croit en la liberté de l'âme ne conçoit pas le châtiment comme la mise en branle d'un simple jeu d'associations mentales chez l'enfant. Celui-ci fait plus que lier des sensations ; il raisonne et de bonne heure. La correction qui le frappe brutalement après la faute, d'après une règle absolue, comme le voulait la coutume de Port-Royal, n'a qu'une valeur d'exemple. Elle ne possède aucune vertu éducatrice pour l'individu. L'enfant qui se contente de *subir* une peine forme son âme à la résignation forcée de la morale utilitaire. Celui par qui l'on fait accepter, presque aimer le châtiment nécessaire, est mieux instruit. On grave en lui les notions d'ordre, de mérite, de justice et de devoir. Un prêtre, éducateur modeste mais avisé se vit amener, quelque jour, un enfant de douze ans coupable d'une faute de discipline. L'écolier, avec un amour-propre excessif avait un ca-

(1) *Avis sur l'éducation de la jeunesse. Thesaurus.*
(2) Cf. Lallemand, *op. cit.*, p. 256.
(3) *Cinq vertus d'un bon maître.*

ractère ombrageux, mais il était capable de générosité. « Votre cas, dit le Maître, appelle la sanction en usage dans la maison. Cependant votre conscience exige une réparation plus complète, une garantie plus sérieuse contre vos défauts. Je vous propose telle punition plus courte mais plus humiliante. Choisissez ». L'enfant discuta, réfléchit : il accepta l'humiliation. Le châtiment fut rapide mais efficace, parce qu'il l'accomplit en pleine liberté et que la réparation répondait moins à la faute matérielle commise qu'aux tendances de son caractère. Combien je préfère cette méthode à la coulpe obligatoire de Port-Royal !

Autre désaccord, entre l'éducateur janséniste et le catholique, au sujet de l'émulation. Ce sentiment qui n'est, pour les disciples de l'évêque d'Ypres, qu'une exaltation du moi, suivant la mauvaise inclination de la nature, devient un merveilleux instrument sous la direction de maîtres tels que les Condren, les Jouvency, plus tard les Dupanloup. « Les Jésuites, et sur ce point ils ont raison contre les jansénistes, ont toujours considéré l'émulation comme un des ressorts essentiels de l'art d'élever les hommes. Le *Ratio* indique un certain nombre de moyens destinés à éveiller, à entretenir l'amour-propre ; les Jésuites descendent même sur ce point jusqu'à la puérilité.Les compositions étaient mensuelles. Le vainqueur recevait les plus grands honneurs ; il était investi de la magistrature suprême (*summo magistratu aliis honorum gradibus potientur*). Ceux qui venaient après lui avaient part aussi aux récompenses, et l'on imaginait pour les désigner des noms empruntés à la République romaine. On divisait les classes en partis, qui prenaient les uns le titre de Romains, les autres de Carthaginois. Chaque parti avait ses chefs, on se livrait à des joutes oratoires, à des combats de

récitation. N'oublions pas enfin l'institution des académies ; il y en avait dans chaque classe (1). »

Mêmes usages à l'Oratoire. Des séances publiques de « dispute » réunissent les élèves, et les plus jeunes s'animent à suivre l'exemple des anciens par le spectacle de leurs joyeux triomphes. L'émulation, chez tous, est employée même pour exciter à la piété. Les *congrégations* qui groupent les plus exemplaires sujets, parmi lesquels on distingue le préfet, le conseiller, le secrétaire, n'ont pas seulement pour but de perfectionner les volontés d'élite, mais encore d'instituer comme une garde d'honneur où chacun désire prendre place. S'il y a danger de voir l'hypocrisie s'y glisser, l'œil exercé du Directeur peut aisément écarter cet inconvénient.

Rien de plus conforme aux principes chrétiens. L'émulation n'est pas seulement basée sur l'amour-propre, sur le désir de constater facilement un progrès. Elle tient au besoin de la perfection. L'idéal de la perfection est nécessairement relatif, dans l'âme d'un enfant, aux exemples qu'il voit autour de lui. En se surpassant les uns les autres, des écoliers acquièrent le goût de l'ascension morale et intellectuelle, ils contractent l'habitude de l'effort vers le mieux. Misérable serait l'éducateur qui voudrait briser cet élan sous prétexte qu'un sentiment de vanité naturelle s'y peut mêler; le danger est peu redoutable pourvu que le maitre soit attentif et connaisse chacun des caractères qu'il dirige. « C'est vouloir refaire la nature humaine et la pétrir d'une manière par trop éthérée que de prétendre exclure de l'éducation, tout ce qu'elle puise dans le fond même de notre cœur, tout ce qui la peut rendre facile, aimable et joyeuse (2). »

---

(1) Compayré, *op. cit.*, t. I, p. 178. Cf P. Chossat, *op. cit.*, p. 342 et suivantes.

(2) *Dictionnaire de Pédagogie*, 1re partie, art. Emulation.

Là encore le vrai devoir du maître n'est pas de supprimer la nature, mais de l'orienter. L'habitude de l'émulation donnera plus tard à l'homme mûr le goût des grandes choses et le sentiment de sa force. Peut-être que sans elle il n'eût jamais soupçonné les énergies qui sommeillaient dans son âme et que l'entrain de la lutte a réveillées. Combien ont dû à ces triomphes du jeune âge la vision d'idéal qui les a transformés et l'ambition noble qui les a fait vivre. Gardons-nous d'acquiescer au blâme qu'inflige Sainte-Beuve, à cette parole de Guizot devant des étudiants : « Ayez de l'ambition, Messieurs, il en faut... » Celui qui dit à tout disciple de sa parole : « sois un enfant de lumière », impose à ceux qu'il a suffisamment doués, le devoir d'être des entraineurs d'âmes et des ferments de vie pour la société. Heureux donc, le maître chrétien quand il voit la jeunesse à lui confiée, nourrir des ambitions généreuses et se préparer avec enthousiasme, non pas à l'éclat tapageur d'une renommée stérile, mais au labeur et à la gloire méritée d'une vie féconde.

Nous avons vu quel souci avaient les jansénistes de former leurs élèves à la piété. Et c'est en toute justice que nous les en avons loués. Mais sur ce point encore, la contradiction éclate entre le but et les moyens. L'exagération du principe d'autorité se manifeste jusqu'au bout quand nous parcourons la pédagogie de Port-Royal. L'austérité, la prière, le recueillement règnent dans les Petites Ecoles. Les enfants prient, s'agenouillent, récitent l'office à chaque instant du jour. Les exercices collectifs et réglementaires abondent. On ne nous fera pas croire que leur accomplissement soit léger aux enfants ; que la prière fréquente, coupant leur travail ou leur repos, soit facilement attentive ; que les formules dont on a lu des spécimens soient attrayantes pour

leurs esprits. Il est vrai que les Constitutions nous disent : « Les *petites Sœurs* font la prière selon leur dévotion, et comme Dieu les inspire... Nous ne les surchargeons pas d'un grand nombre de prières vocales ou mentales. » Mais nous savons qu'elles prient, en tout lieu, à chaque heure qui sonne. Nous avons vu qu'on ne pardonne pas la moindre légèreté, que dis-je, la plus innocente maladresse pendant la prière en commun.

Ainsi orientées, les âmes ne peuvent que s'enfermer dans un formalisme desséchant. Si elles ont foi en la prédestination farouche du jansénisme, elles puiseront dans la contrainte, dans le vide des formules incomprises et qui restent tout extérieures, la satisfaction du sacrifice et de la nature mutilée. Quelle torture ! Si elles ne suivent pas Saint-Cyran ou Arnaud dans la doctrine sévère de leur école, elles se lasseront du psittacisme qu'on leur impose et bientôt éprouveront du dégoût pour la religion d'un Dieu lointain, terrible et despotique. La Mère Angélique eût enseigné à ses élèves une piété plus accessible en leur disant le mot de saint François de Sales, dont les conseils l'avaient elle-même guidée au début de Port-Royal : « Puisque nous sommes enfants, faisons nos enfances en nous souvenant de la maison du Père. » J'imagine aussi que les écoliers à qui les lettres de Saint-Cyran apprenaient la perversité de la nature humaine, auraient mieux goûté cet avis de Fénelon au duc de Bourgogne : « Vous ne sauriez être trop attentif à rendre votre piété douce, commode, sociable. Il faut vous faire tout à tous pour les gagner tous. »

Cette pensée concrète de la vertu s'adapte mieux à l'esprit d'un enfant que les méditations sur la « nudité de l'âme ».

La véritable piété, d'ailleurs, doit être avant tout,

basée sur un sentiment de foi profond et conscient. Elle ne s'acquiert point par le simple jeu des exercices collectifs dont la multiplicité fatigue : « Les enfants, disait Mme de Maintenon dans ses *Entretiens*, ne sont pas capables d'une longue attention : il ne faut pas les lasser de prière. » Si nous voulons avoir un modèle, dans cet art difficile de l'éducation de la piété, en même temps qu'un témoin de la méthode catholique, écoutons ces règles d'or de Mgr Dupanloup : « Ce qu'il faut surtout ici bien comprendre, c'est qu'en toute chose sérieuse et surtout en fait de piété, les enfants n'aiment que les exercices courts ; n'*écoutent que ce qui les regarde personnellement* (à moins que ce ne soit une histoire), et ne profitent bien que de ce qui les intéresse vivement... Le juste milieu convenable est dans un choix d'exercices et dans un arrangement tel, que les enfants n'en soient jamais fatigués : pour cela il faut que chaque exercice soit d'une utilité si évidente qu'on ne puisse en retrancher aucun sans que la piété souffre ; enfin, qu'ils aient tous dans leur *forme*, dans leur *brièveté*, dans leur *variété*, un tel intérêt qu'ils reposent les âmes en les fortifiant, les charment au besoin, et deviennent jusqu'à un certain point comme un agréable délassement du travail » (1).

Pas n'est besoin d'arriver au XIXe siècle pour constater cette divergence de procédés. Les religieux contemporains de Port-Royal, que nous avons interrogés déjà, nous peuvent répondre encore. Chez eux, en dehors de la messe et de quelques exercices assez courts, judicieusement espacés dans la journée, nous ne trouvons rien qui surcharge. Et leur préoccupation constante est d'éviter le formalisme en provoquant une religion intime

---

(1) *De l'Education*, t. II, p. 75.

et personnelle « en esprit et en vérité ». Qu'on remarque surtout l'institution des *retraites*. Non contents d'inviter les élèves à passer deux ou trois jours entre leur conscience et Dieu, au début des travaux scolaires, les régents organisent de courtes « récollections » quand le besoin s'en fait sentir. Ces exercices, sans interrompre les études, retrempent les âmes et redressent la conduite de la classe (1).

La doctrine de Port-Royal n'admet qu'un degré uniforme de vertu. La prédestination est ou n'est pas. La grâce agit nécessairement ou n'agit pas. L'expérience prouve cependant qu'on ne saurait viser à la même hauteur pour tout individu. On risque de décourager pour jamais les plus faibles ou d'amollir les forts par un exercice insuffisant de leurs énergies morales. D'autre part, il est dans le monde une élite dont l'influence agit sur la foule. Dieu a donné aux uns « cinq talents », à d'autres trois, à d'autres un. Il jugera suivant les moyens donnés par Lui. Mais cette élite entraine dans son orbite la masse des âmes vulgaires. Elle se trouve en nombre variable suivant les temps, mais elle ne se rencontre point, ici ou là, suivant la naissance ou l'hérédité, dans un milieu ou dans une caste. Les unités qui la composent sont partout en germe ; elles se trahissent par le cœur et la volonté plus que par les talents ou l'esprit. A l'éducateur de les découvrir, de les cultiver pour rendre moralisatrice leur influence. De là son devoir, surtout dans la formation religieuse qui touche

---

(1) On lit dans les conseils du P. Judde (*Thesaurus*, 281), un avis qui semble contredire nos affirmations, en ce qui concerne la Compagnie de Jésus, et dont l'application serait de nature à produire le plus dangereux formalisme et la plus triste hypocrisie : « Lisez publiquement à la fin du mois, ceux qui ne se sont pas confessés, afin qu'il n'y manquent pas le jour suivant. »

Ce conseil impressionne mal. Il semble, après enquête, qu'on ne s'y soit jamais conformé dans les maisons de la Compagnie.

au tréfonds de l'âme, de juger en connaissance de cause ses disciples, de les élever par degrés en imposant à chacun la somme d'efforts qu'il peut et doit donner.

Que cette tactique soit conforme à la pensée de l'Evangile, une simple lecture en peut convaincre. Que le souci d'en user, fort important dans l'éducation collective où la loi commune peut paralyser fût dans l'esprit des éducateurs catholiques dont nous avons parlé, leurs usages le prouvent. Les documents nous apprennent encore comment la Compagnie de Jésus instruisait les professeurs sur ce point : « Cultivez soigneusement ceux de vos disciples qui auront de la piété... Présentez-leur un plan de vie convenable à leur âge et à la disposition de leur cœur... Comme pratiques de piété conseillez-leur de commencer l'étude par la prière, de visiter le Saint-Sacrement, de donner aux pauvres une partie de ce qu'on leur donne pour se divertir, d'aller à l'hôpital, à la prison ; s'ils sont grands, de ne point aller aux jeux publics (1). »

Un dernier point est à noter. L'harmonieux développement du corps, sa santé, sa force, facilitent la maîtrise que l'âme doit conserver dans l'individu. C'est là une vérité longtemps oubliée dans notre pédagogie, à laquelle nous a ramenés l'exemple de nos voisins anglo-saxons, avec un engouement parfois ridicule, mais avec beaucoup d'opportunité (2). Pourtant, si nous comparons les deux systèmes étudiés de ce nouveau point de vue, nous reconnaîtrons que les jansénistes, fidèles encore à leurs maximes, prenaient soin de l'hygiène physique uniquement dans un sens négatif et pour éviter aux enfants la maladie ou la faiblesse anormale du corps. Nous trouvons dans les *Constitutions* cet avis

(1) P. Chossat, *op. cit.*, p. 367.
(2) Cf. E. Demolins, *L'Education nouvelle*, Paris, Firmin Didot.

donné aux Sœurs : « Qu'elles prennent pour leur partage de faire subsister le petit corps des enfants par tous les soins qui lui-sont nécessaires. » Mais rien pour encourager l'exercice des muscles, ni chez les garçons, ni chez les filles, dont les récréations, passées « en rond » autour d'une maîtresse, sont d'ordinaire fort calmes.

Au contraire : « Un trait caractéristique du régime des collèges des Jésuites, c'est le souci qu'on y prenait de la santé des élèves... Rien n'était négligé pour fortifier le corps. On profitait des vacances, des jours de fête, pour faire des excursions dans les maisons de campagne de la Société. La plupart des exercices physiques étaient en honneur : par exemple, la natation, l'équitation, l'escrime. Il semble aujourd'hui tout simple de faire entrer les arts dans un cours complet d'éducation. Qu'on lise les statuts de l'Université publiés en 1600 par ordre de Henri IV, et l'on se convaincra qu'il y avait au XVI[e] siècle quelque originalité à les recommander (1). »

A Juilly, pareillement, les exercices physiques et les arts sont en honneur. L'équitation, l'escrime et la danse ne sont pas jugées inutiles au développement physique et moral du jeune homme. Chez ces maîtres, mais particulièrement dans les maisons de la Compagnie, les divertissements intellectuels les représentations dramatiques, les auditions musicales furent en usage à toutes les époques et contribuèrent à éviter la fatigue que produit l'étude prolongée dans l'organisme d'un adolescent.

Il semble bien qu'il faille rigoureusement conclure ce parallèle par le jugement que nous avons énoncé au début. On saisit la différence, l'opposition même entre les deux pédagogies, aussi nettement que l'opposition des

---

(1) Compayré, *op. cit.*, t. I. p. 179-180.

doctrines dont elles découlent. L'autorité chez les jansénistes, instrument de la grâce efficace *nécessitante*, *devance*, en toutes choses, la manifestation spontanée du libre arbitre et *se substitue* à l'individu. L'autorité chez le maître catholique, instrument de la grâce efficace *suffisante mais non nécessitante*, *provoque* l'élan spontané du libre arbitre, *soutient*, *stimule* les efforts de l'enfant à mesure qu'il correspond aux avances.



Il faut dire, à la décharge des jansénistes, qu'ils sentirent eux-mêmes, à l'expérience, l'exagération de leurs procédés pédagogiques. Varet, l'un des plus rigoureux parmi leurs auteurs, qui proscrit impitoyablement tous plaisirs profanes, chansons, etc.; qui s'appuie sur saint Jérôme pour demander que les récréations se passent en études ou en prières (1), qui demande la contrainte sévère par l'autorité, est obligé d'écrire, plus de vingt ans après la fondation des Petites Ecoles : « Il faut mesme laisser [aux enfants], quand ils sont un peu avancez en âge, la liberté de vous représenter leurs raisons et leurs plaintes et ne les traiter pas avec dureté, lorsqu'ils croyent estre en quelque sorte blessez par la conduite que vous tenez à leur égard (2). »

Déjà, l'année précédente, réimprimant le *Règlement pour l'École des Filles*, paru en 1657, les éditeurs avaient jugé utile de placer au début ce sage avertissement :

« Quoique ce réglement des enfans ne soit pas une idée, mais qu'il ait été dressé sur ce qui s'est pratiqué à Port-Royal des Champs pendant plusieurs années, il faut néantmoins avouer que pour l'extérieur, il ne seroit pas tousjours ni facile ni mesme utile de le mettre en usage dans toute cette exactitude, car il peut se faire, et que tous les enfans ne soient pas capables d'un si grand silence et d'une vie si tendue sans tomber dans l'abattement et

(1) *De l'éducation chrétienne des enfants*, p. 175.
(2) *Ibid.*, p. 148.

dans l'ennui, ce qu'il faut éviter sur toutes choses, et que toutes les maîtresses ne puissent pas les entretenir dans une si exacte discipline, en gagnant en mesme temps leur affection et leur cœur, ce qui est tout à fait nécessaire pour réussir dans leur éducation. C'est donc à la prudence de tempérer toutes ces choses, et à allier, selon la parole d'un pape, une force qui retienne les enfans sans les rebuter, et une douceur qui les gagne sans les amollir : *Sit rigor, sed non exasperans : sit amor, sed non emolliens.* »

Que les éducateurs de Port-Royal aient eu le souci de modérer leurs excès, voilà, disons-nous, un point à leur décharge. Mais, d'autre part, qu'ils aient reconnu le vice de leur système, qu'ils n'aient osé, eux d'un dogmatisme ordinairement si farouche, le recommander « avec exactitude », voilà qui justifie singulièrement notre critique de ce système.

Chose étrange, on s'est parfois mépris au point de le présenter comme dérivant de la pure doctrine catholique. M. Payot, dans un article vieux de dix ans, croyait pouvoir écrire : « L'éducateur républicain sait que tous ses devoirs se résument à enseigner le respect absolu de la personne humaine en soi et en autrui. *Or notre système d'éducation est en grande partie hérité de la thèse catholique que la nature humaine est foncièrement mauvaise et corrompue ; que, par suite, l'éducation doit être une contrainte et qu'elle doit être fondée sur la peur* (1). » Lisons *janséniste* à la place de *catholique*, et l'observation sera juste. Après tout ce que nous avons dit, il est à peine besoin d'insister sur cette accusation. Port-Royal ne représente pas le catholicisme. Et il est temps que des hommes d'intelligence et de savoir, dont nous ne voulons pas suspecter la bonne foi, s'épargnent des erreurs grossières en attribuant à l'Eglise les assertions et les systèmes qu'elle a nettement condamnés.

Plusieurs auteurs, ces dernières années, ont cru de-

(1) J. Payot, « Education du caractère ». (*Revue Philosophique*, décembre 1899.) C'est nous qui soulignons.

voir signaler la persistance des théories et des coutumes jansénistes dans les maisons d'éducation modernes. On accuse les collèges religieux, la Compagnie de Jésus, en particulier, d'avoir imité l'esprit et les méthodes de Port-Royal à une époque où leur résultat devait être plus néfaste que jamais. La discipline trop étroite, dit-on, favorise le mensonge et la dissimulation. L'esprit de corps trop développé prépare des tempéraments sectaires. La piété, routinière et formaliste, est impuissante à enraciner des convictions solides : « L'influence des jansénistes sur l'éducation a été profonde. Leurs adversaires eux-mêmes pour ne pas paraître relâchés en combattant leurs excès, en avaient adopté une partie. La plupart de nos usages scolaires, sauf les exercices religieux, venaient de là ; l'internat, avec son emprisonnement de dix mois, ou ses sorties rares et courtes ; la discipline façonnée à ériger des peccadilles en fautes graves ; l'étude continuée même le dimanche et les jours de fête ; les récréations parcimonieusement restreintes, comme autant de moments perdus, et nul divertissement qui pût faire aimer la vie en commun. Aussi combien d'écoliers n'en ont gardé que la haine de la règle, l'ennui, sinon l'horreur du travail, l'impatience de l'affranchissement et l'espoir trop souvent, hélas ! réalisé, de se dédommager d'un excès de privations par un excès de liberté » (1). On ne peut nier, dans ce tableau sévère à l'excès, une part de vérité. Des voix se sont élevées naguère, dans l'Université, signalant la compression de l'enfant « sous la main du pion », et « la peur des responsabilités » qu'elle engendre dans les jeunes générations ac-

---

(1) GAILLARDIN, *Histoire du règne de Louis XIV*, t. II, p. 154.

(2) Cf. G. LE BON, *Psychologie de l'éducation*, ch. II. (Paris *Bibl. de philos. scient.*, 1905.) A. BEHRA, « Education religieuse et persévérance des élèves des Ecoles Libres », dans la *Quinzaine*, du 1er mars 1907.

tuelles. Dans les maisons religieuses on a dû modifier plus d'un règlement pour revenir aux traditions qui s'étaient affirmées en face du jansénisme au XVIIe siècle.

Chercher la mesure de cette influence du mouvement janséniste sur l'éducation moderne, officielle ou libre serait entreprendre toute une nouvelle étude et exigerait de minutieuses enquêtes. Bornons-nous à dire ici comment l'analogie constatée entre cette éducation et celle de Port-Royal, est explicable malgré la divergence des doctrines. Effectivement la crainte des désordres contre lesquels avaient réagi les solitaires, put entrainer à quelques errements maladroits ceux-là même qui blâmaient leurs exagérations. De plus, les circonstances très différentes pour nos collèges et pour les Petites Ecoles, ont porté celles-ci à atténuer leurs principes, et les premiers à restreindre au contraire l'allure libérale de leur système. On ne peut donc les mettre en parallèle d'une façon rigoureuse, à moins de commettre l'erreur d'un savant qui pour comparer les races humaines mettrait en présence un nègre de génie bien portant, et un Européen malade et inintelligent. A Port-Royal, la valeur exceptionnelle des maitres, l'origine des enfants, issus de familles amies des solitaires, leur petit nombre surtout amenaient, par la force des choses, à un régime de contrainte assez douce qui voilait aux uns comme aux autres les inconvénients de la méthode. Au contraire, en dépit des théories libérales, les grandes agglomérations d'enfants, étrangers à leurs maitres, de milieux et de natures extrêmement variés, ne peuvent subsister qu'au moyen d'une discipline rigoureuse et d'une administration un peu compliquée, dans laquelle la règle ne laisse qu'une place fort restreinte à l'initiative sinon à la liberté. Qu'en serait-il alors si l'éducateur voulait se guider d'après les principes jansénistes? La

pédagogie de Saint-Cyran deviendrait un ergastule, à moins que cédant à l'humanité et à l'expérience, elle ne se modifiât point par point. « Cet internat restreint, où un petit nombre d'élèves étaient enseignés par un groupe relativement nombreux de maîtres éminents, entrainait une dépense excessive d'argent et d'efforts. Ce fut comme un exemple, un modèle, un lieu d'essai... Supposons qu'au lieu d'être persécutées (les Petites Ecoles) eussent grandi sous la protection royale et se fussent développées ; elles devaient dès lors s'ouvrir à un plus grand nombre d'élèves et l'esprit originel se serait forcément modifié. L'action des maîtres devenant moins intime, moins constante, il eût fallu suppléer à cette action diminuée par la punition et par l'émulation (1). » En d'autres termes, éloignée des circonstances de choix dans lesquelles elle prit naissance, la méthode des Solitaires eût montré au grand jour ses redoutables dangers et ses désastreuses conséquences. Au contraire, en face des lacunes de l'éducation catholique, nous devons constater, pour être justes, qu'elles tiennent à des contingences dont un large esprit de libéralisme atténue, autant que faire se peut, les inconvénients.

M. Payot, dans l'article déjà cité, n'est donc pas fondé à dire : « Beaucoup d'esprits libéraux donnent [dans l'Université] une haute éducation de l'esprit, mais l'éducation réelle est laissée aux mères de famille, c'est-à-dire à l'Eglise catholique, *qui conçoit comme suprême éducation des caractères l'asservissement à l'autorité sans contrôle.* » L'auteur, n'ajoute-t-il pas un peu plus loin une remarque par laquelle il prend à son compte la méthode reprochée à l'Eglise? Il n'hésite pas à dire que « l'éducateur républicain » doit suspecter l'autorité na-

(1) J. Carré, *Les Pédagogues de Port-Royal*, p. XXXII.

turelle de la famille et « lutter contre mille influences contradictoires à la sienne », s'il veut être « *maître de la forme que prendra l'activité de l'enfant* ». Voilà bien, comme procédé pédagogique, l'asservissement à l'autorité du maître. Je ne sache pas de formule plus proprement janséniste et je ne crois pas qu'un éducateur catholique soit capable de la signer.

L'Eglise, en effet, oppose à la doctrine de la contrainte nécessaire les propositions authentiques de sa foi. La nature humaine en l'enfant est blessée mais capable de bien. La liberté est sollicitée par le mal auquel une tare héréditaire l'incline, mais elle reste complète en soi. L'Eglise catholique satisfait ainsi les aspirations instinctives de l'homme en qui la liberté crie sans cesse. Loin de l'opprimer, elle défend cette liberté et demeure, dans sa pédagogie comme dans son dogme, dépositaire et servante de la « vérité qui délivre ».

CONCLUSION

Il s'agit de résumer notre enquête. Elle semble indiquer assez clairement deux choses. La pédagogie janséniste est la conséquence de la doctrine théologique exposée dans l'*Augustinus*. Et cette pédagogie est aussi contraire à l'esprit de l'Eglise que la doctrine est opposée au véritable enseignement catholique. Il s'ensuit un corollaire : l'éducation janséniste allant à l'encontre des données fournies par la psychologie de l'enfant, il apparait en regard que l'éducation catholique, plus conforme à ces mêmes données, présente, du point de vue scientifique et rationnel, une incontestable valeur. Ainsi le jugement que nous avons tâché d'établir sur une étude historique, se trouve avoir une portée apologétique.

Deux remarques sont à ajouter ; l'une pour justifier la note d'erreur infligée aux propositions de l'*Augustinus*, à savoir : les maitres de Port-Royal, pour entreprendre leur œuvre, ont dû mutiler leur système doctrinal, se réfugier dans l'illogisme. L'autre, pour expliquer les excès de leur méthode, et ce sont les déplorables coutumes, les négligences scandaleuses de l'éducation à l'époque : « Il n'y a personne écrivait le P. Lamy, qui ne soit touché de l'abandon où on laisse les jeunes gens... On fait à leur égard à peu près ce que fait un mauvais cavalier qui laisse aller son cheval comme il veut pourvu qu'il ne le jette pas dans quelque précipice. » Une réaction exagérée contre le mal était facile. Les solitaires de

Port-Royal n'ont pas su garder la mesure dans une réforme bonne en soi et nécessaire.

***

Sainte-Beuve, terminant sa longue étude sur Port-Royal, se recueille pour réunir les impressions produites en lui par son commerce avec les âmes du passé, et, de sa plume, laisse tomber ces mots : « Vous tous, hommes de bien et de vérité, quelque respect que je vous aie voué, quelque attention que j'aie mise à suivre et à marquer vos moindres vestiges, je n'ai pu me ranger à être des vôtres... J'ai été votre biographe, je n'ose dire votre peintre ; hors de là je ne suis point à vous. » Et l'historien quitte ses héros, déçu, sceptique, attristé de s'apercevoir qu'il n'est : « qu'une illusion des plus fugitives au sein de l'Illusion infinie. »

Cette conclusion de l'écrivain achève douloureusement nos critiques. Les hommes de Port-Royal les religieuses, tous ces sacrifiés et ces pénitents, pour avoir méconnu la nature et nié la liberté sont d'un exemple stérile. Leur souvenir, amoureusement recueilli parmi leurs cendres n'a pu laisser, en celui qui les a le plus fréquentés, ni l'espoir de la vérité, ni le désir de la vertu. Peut-être le biographe les a-t-il abordés avec plus de scepticisme préconçu qu'il ne veut en avouer. Leur influence néanmoins, ne l'a pas conquis, mais rebuté ; leur action n'est pas attirante, mais elle dessèche et tue. Admirons leurs saints projets, leurs travaux, plaignons leurs erreurs flétries par l'Eglise. Mais félicitons-nous de ce qu'ils n'aient point eu l'âme des enfants. Ils en eussent fait des êtres mornes ou des désespérés. Et le Maître qui jadis bénissait les petits ne veut pas qu'on les élève dans la peur de Dieu.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Introduction historique 7

Chapitre I. La doctrine de Port-Royal d'après l'Augustinus. Ses origines ; son exposé ; son opposition à la doctrine catholique 11

Chapitre II. La doctrine de Port-Royal appliquée à l'éducation.
§ 1. La théorie pédagogique issue de l'Augustinus 28
§ 2. Les Petites Écoles : les maîtres, les règlements et les usages 34

Chapitre III. La pédagogie janséniste et la pédagogie catholique. 66

Conclusion 97

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.



